

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JANVIER.

1786.

TOME CLXXIII.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, Vis-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. JANVIER.

1786.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par  
Mr. l'abbé de Berault-Bercastel, tomes  
19 & 20<sup>e</sup>. A Paris, chez Moutard; à  
Liege, chez Orval-Demazeaux. 1785. 2  
vol. in-12. Prix 6 liv.*

**L**es principaux événemens renfermés dans le 19<sup>e</sup>. volume sont la publication du concile de Trente dans les différens Etats de l'Europe; le siège de Malte; l'histoire de Baius, ses différentes rétractations, & autant de réclamations, fruit de l'entêtement & de l'inconstance de tous les

A 2

novateurs; les guerres de religion en France, & les édits de pacification qui ne pacifierent jamais les sectaires; le massacre de la St. Barthélemi; l'établissement de la république de Hollande; la ligue en France; l'assassinat des Guise; Henri IV sur le trône & sa conversion. On voit par ce sommaire la variété & l'intérêt des matieres dont le savant auteur va occuper ses lecteurs, & en même tems les tristes tableaux que les progrès des nouvelles hérésies l'obligeront plus d'une fois de tracer. Dès les premières pages il rend compte du discours du cardinal Commendon à la diète de Pologne, par lequel nous apprenons d'une maniere authentique les maux qu'enduroit déjà ce royaume par l'introduction des sectaires, appelés sous main par le primat & d'autres seigneurs que l'erreur avoit gagnés. " L'o-  
 „ rateur après s'être étendu fort au long sur  
 „ les preuves de l'autorité & de l'infaillibi-  
 „ lité de l'Eglise, passa aux défords causés  
 „ dans plusieurs Etats par les nouveautés hé-  
 „ rétiques, & retraça les calamités qu'il avoit  
 „ vues de ses propres yeux dans ses derniers  
 „ voïages; il fit une peinture aussi vive que  
 „ vraie des factions, des soulèvemens, des  
 „ meurtres, des pillages, des sacrileges, des  
 „ atrocités exercées sur les personnes consa-  
 „ crées à Dieu, du renversement & de l'in-  
 „ cendie des églises, de tous les effets des  
 „ divisions & des guerres intestines causées  
 „ par cette funeste réforme. Il appuïa beau-  
 „ coup sur les malheurs de la Pologne en  
 „ particulier; puis mettant en contraste

1. Janvier 1786.

5

„ l'ancienne tranquillité de ce royaume, l'é-  
„ tat florissant de la religion, & la douce  
„ union des citoyens qui fait la force & la  
„ sûreté des empires, avec les dissentions &  
„ les troubles présens, il exhorta les Polo-  
„ nois, d'un ton pathétique, à rappeler la  
„ concorde & la félicité dans leur patrie, à  
„ soutenir la réputation de valeur & de piété  
„ qu'ils avoient tout ensemble héritée de  
„ leurs ancêtres. Mais le remede unique,  
„ ajouta-t-il, le spécifique souverain aux  
„ maladies du corps de l'Etat & de chacun  
„ de ses membres, c'est la soumission aux  
„ décrets du Concile œcuménique, à l'or-  
„ gane infallible de l'Esprit saint. Et pour  
„ cela, qu'aurez-vous à sacrifier? des opi-  
„ nions incertaines, variables & variées à  
„ l'infini, inconciliables, contradictoires,  
„ que la légèreté a introduites, & que le  
„ libertinage veut perpétuer. „

L'on trouve à la page 39 le portrait du  
fameux hérésiarque qui communiquant à sa  
secte son esprit altier & ardent, fit couler plus  
de sang en Europe que les Barbares du Nord  
n'en avoient versé en détruisant l'empire de  
Rome. “ Calvin eut toutes les qualités qui  
„ ne sont propres que d'un hérésiarque,  
„ une hardiesse extrême à enfanter des opi-  
„ nions nouvelles, une activité prodigieuse à  
„ les répandre, une invincible opiniâtreté à  
„ les soutenir, assez de raisonnement pour  
„ surprendre les esprits superficiels, assez  
„ d'érudition pour en imposer aux demi-  
„ savans, assez d'énergie & d'élévation pour

„ faire plier devant lui les Puissances même  
 „ qui se hazardoient à l'écouter. Il trouva  
 „ néanmoins dans son propre fonds , d'é-  
 „ tranges obstacles à ses progrès , & au main-  
 „ tien même de son autorité quand elle fut  
 „ établie. Outre sa figure basse & sa physio-  
 „ nomie sinistre , son œil atrabilaire , ses  
 „ manieres désagréables & farouches qui rebu-  
 „ toient d'abord tous ceux qui avoient à traî-  
 „ ter avec lui ; une humeur sombre & cha-  
 „ grine qui ne le quittoit point ; un génie  
 „ colere , querelleur , impatient de la plus  
 „ légère contradiction ; si mordant & si ou-  
 „ trageux , que Martin Bucer le dit moins  
 „ semblable à un homme qu'à un chien en-  
 „ ragé , & cela dans une lettre qu'il lui écri-  
 „ voit en ami , afin de le tenir en garde  
 „ contre des défauts si nuisibles au progrès  
 „ de sa doctrine ; un orgueil d'autant plus  
 „ odieux , qu'il affectoit plus de mépris pour  
 „ les honneurs ; une sottise vanité , qui lui  
 „ faisoit faire à tout propos son fade panégy-  
 „ rique ; une hauteur , une arrogance mé-  
 „ prisante , qui traitoit les ministres ses col-  
 „ legues , comme de vils esclaves : tant de  
 „ caracteres d'un méchant naturel le ren-  
 „ doient si insupportable , même à ses secta-  
 „ teurs , que faisant comparaison de cette  
 „ misanthropie repoussante avec l'humeur en-  
 „ jouée de Théodore de Beze , qui lui suc-  
 „ céda , on disoit communément à Geneve ,  
 „ qu'on aimeroit mieux être en enfer avec  
 „ Beze , qu'en paradis auprès de Calvin :  
 „ mais par un enchantement , dont il n'est

*Bulduin.*  
*in Calv.*

*Papyr.*  
*Mass. in*  
*Vit. Calvin.*

1. Janvier 1786.

7

„ pas facile de rendre raison, toujours on  
„ courut, avec la même fureur, le hazard  
„ de marcher sur ses pas, quel qu'en pût  
„ être le terme. „ (a)

En décrivant les scènes d'horreurs que l'hérésie toujours unie à la rébellion exerça en France, l'abbé B. ne dissimule pas celle qu'on exerça à leur égard. Je veux dire le trop fameux massacre de la St. Barthélemi. Il en parle dans le plus grand détail, & l'on peut même dire qu'il donne à cette tragique narration une étendue disproportionnée à celle qu'occupent d'autres matières plus graves & d'un résultat plus assorti à la nature de l'ouvrage. D'ailleurs ayant suivi exclusivement les écrivains exagérateurs de ce massacre, il a donné dans toutes les fautes de ses garans; il ignore que ce ne fut pas un dessein prémédité, mais l'effet d'un trouble subit & du bruit d'une conspiration, devenue trop vraisemblable après toutes celles qui avoient précédé. Il semble cependant lui-même l'envisager sous ce point de vue dans le passage suivant. “ La même  
„ année les Calvinistes firent la deuxième  
„ guerre de religion, tenterent de se saisir de  
„ la personne sacrée du Monarque, & dé-  
„ velopperent ce long tissu d'attentats qui mit  
„ la cour comme au désespoir, & qui enfin

---

(a) Voyez deux de ses lettres qui le peignent mieux que tous les détails historiques, 15 Novemb. 1776, p. 403. — Esprit de la secte, 15. Janv. 1783, p. 110.

*Journal hist. & lit.*

„ leur attira cette proscription fameuse,  
„ dont la barbarie imprima une horreur pres-  
„ que égale à ceux qui l'ordonnerent & à  
„ ceux qui en furent les victimes. „ (a)

Le 2<sup>o</sup>me. & dernier volume présente les congrégations *de auxiliis*; le christianisme au Japon, les cruautés inouïes exercées contre les Chrétiens de ce pais & leur généreuse fermeté; St. François de Sales, son zèle pour la conversion des hérétiques; différentes guerres de religion; la persécution des Catholiques anglois sous Elisabeth & Jacques I; les Huguenots réduits en France, & leurs perpétuelles séditions enfin arrêtées par Louis XIII &c. &c.

Les différens systêmes par lesquels les théologiens ont tenté d'expliquer les rapports de la liberté & de la grace, sont expliqués par l'abbé B. avec autant de justesse que d'impartialité. S'il ne paroît pas applaudir à la *pré-détermination physique*, il n'approuve pas non plus qu'on se passionne pour le systême opposé; il regarde l'un & l'autre comme

---

(a) Beau passage de l'auteur de *la Nymphé de l'Amstel*, & div. réfl. 15 Avril 1785, p. 570. — L'abbé B. savoit de quelle maniere l'abbé de Caveirac avoit été accommodé par les philosophes pour avoir rétabli la vérité historique contre les exagérations qui la défigureroient; il a mieux aimé suivre les relations accréditées parmi les lecteurs du jour, que de s'exposer aux injures dont ils paient si richement ceux qui leur enlèvent la matiere de leurs déclamations favorites.

I. Janvier 1786.

des hypothèses & des présomptions qui peuvent n'être qu'imaginaires (a), & finit par ce passage que le sage lecteur ne lira pas sans y applaudir. " Tout ce qui put intéresser à ce sujet la sagesse du souverain Pontife, ce fut de maintenir la concorde entre les écoles catholiques, & de réprimer la témérité des docteurs, qui vouloient dévoiler des mystères, sur lesquels l'Apôtre élevé jusqu'au troisième ciel ne savoit que s'écrier : O profondeur des trésors de la sagesse & de la science de Dieu ! Il est de foi que l'homme fait le bien librement, & que la grace lui est absolument nécessaire pour les œuvres de salut ; que la grace ne nuit point au libre arbitre, & que le libre arbitre n'ôte rien au pouvoir de la grace : voilà deux vérités qu'il faut croire simplement, & qui sont également la matière de notre foi. Mais on ne s'est pas tenu à la substance du mystère ; on a voulu, pour ainsi dire, en faire l'analyse & en connaître le mode, ou la manière d'être. On a demandé comment, terme qui en nos mystères annonce presque toujours la témérité ; on a demandé comment la grace s'accordoit avec le libre arbitre ; comment le

---

(a) Effectivement, l'on a vu depuis des théologiens distingués abandonner les deux hypothèses, & trouver des milieux satisfaisans dans l'éloignement des extrêmes où les contentans sembloient se porter. Voyez l'art. MERTLIN (Charles) dans le nouv. Dict. hist.

10 *Journal hist. & litt.*

„ libre arbitre agissoit sous la main de la  
„ grace, & comment la grace dispoſoit de l'ac-  
„ tivité du libre arbitre; quelle part ils avoient  
„ encore chacun à l'accomplissement des pré-  
„ ceptes, & au mérite des bonnes œuvres.  
„ Objets sagement voilés à nos yeux, afin  
„ que nous attendions tout du Ciel, & qu'en  
„ même tems nous fassions tout ce qui est  
„ en notre pouvoir, afin que notre salut s'opé-  
„ rât avec crainte & tremblement, & tout  
„ à la fois avec d'autant plus d'assurance,  
„ que nous mettrions moins de confiance  
„ dans nos foibles efforts „

En parlant des séminaires, ces écoles de  
vertus, de science & de zèle, que les Peres  
du Concile de Trente avoient si fortement à  
cœur, l'abbé B. en fait vivement sentir l'im-  
portance. Les fruits qui en résultent non-  
seulement pour l'Eglise, mais pour la félicité  
des Etats & la décence des mœurs publiques \*,  
sont une exhortation de fait qui ne peut  
qu'engager efficacement les évêques à en faire  
le premier objet de la sollicitude pastorale.  
“ C'est par ce moïen qu'on vit renas-  
„ vit refleurir de toute part l'esprit principal  
„ du sacerdoce, cette solide piété qui est  
„ utile à tout, où dont procede toute utili-  
„ té, cette vertu enracinée à loisir dans une  
„ terre de bénédiction, mûrie lentement à  
„ l'ombre du Sanctuaire, éclairée par des maî-  
„ tres habiles & expérimentés, également  
„ éloignée de la puérilité superstitieuse, de  
„ la ferveur indiscrete, & d'une lâche pusil-  
„ lanimité. C'est-là qu'au moïen des exer-  
„ cices

\* 1 Mars  
1782. p 322.

„ cices assidus, la jeunesse acquit en peu de  
 „ tems l'expérience des anciens; qu'un zele  
 „ naissant se forma aux saintes industries &  
 „ à tous les procédés savans de l'art divin  
 „ de conduire les âmes. Ecoles angéliques,  
 „ où tout prêche aux yeux mêmes, la piété,  
 „ la pureté, la décence ecclésiastique. Sous  
 „ la couronne & l'habit clérical, on apprit  
 „ à jamais qu'on avoit choisi le Seigneur  
 „ pour unique héritage, qu'on ne pouvoit  
 „ sans ridicule, ainsi que sans crime, retour-  
 „ ner aux parures & aux manieres mondai-  
 „ nes, paroître aux lieux de licence ou de  
 „ tumulte, aux théâtres, aux tavernes, au  
 „ milieu des cercles & des plaisirs contagieux  
 „ du siècle. Que dirai-je du renouvellement,  
 „ de la continuité, de la perfection des étu-  
 „ des ecclésiastiques, cultivées avec des succès  
 „ tout nouveaux, dans le calme solitaire de  
 „ ces pieux asiles? Théologie profonde, théo-  
 „ logie morale & pratique, règles pour la  
 „ conduite des âmes, pour l'observance des  
 „ rites & des cérémonies sacrées, pour tout  
 „ ce qui peut conserver à nos mystères ado-  
 „ rables l'air de majesté qui leur convient;  
 „ ce sont-là autant de matieres, dont la sim-  
 „ ple indication doit nous inspirer une re-  
 „ connoissance éternelle pour les instituteurs  
 „ visiblement inspirés des lieux de bénédic-  
 „ tion où elles se cultivent. „

Le fameux apostat, quoique couvert d'un  
 froc, le coryphée de cette tourbe d'ennemis  
 dont l'Eglise est assaillie, le garant des fau-  
 fetés de fait & de droit qu'entassent contre

elle des gens qui se disent *catholiques*, Fra-Paolo, déjà peint au naturel par l'abbé B. dans les volumes précédens \*, l'est encore également bien dans le passage suivant. “ Paul  
 „ Sarpi, ce Servite si fameux sous le nom de  
 „ Fra-Paolo, & Fra-Fulgentio, son digne con-  
 „ frere, se signalerent par leurs invectives contre  
 „ la cour pontificale, Sarpi fut frappé de l'ana-  
 „ thème auquel il s'étoit bien attendu, &  
 „ qu'il sembloit même avoir eu dessein de  
 „ s'attirer. Il étoit théologien du sénat, lui  
 „ servoit de conseil dans les affaires de religion,  
 „ & se faisoit un mérite auprès de lui, des flé-  
 „ trissures qu'il recevoit de Rome en le ven-  
 „ geant, ou plutôt en l'animant à la ven-  
 „ geance & en perpétuant la discorde „  
 L'abbé B. raconte ensuite l'anecdote que nous  
 avons déjà eu l'occasion de rapporter \*, tou-  
 chant les efforts que fit l'apostat pour intro-  
 duire le calvinisme à Venise, anecdote qui  
 devoit couvrir de confusion ces compilateurs  
 de mauvaise foi qui accumulant les satyres &  
 injures contre l'Eglise & son chef, transcrivent  
 celles de ce moine, comme le témoignage d'un  
 auteur catholique. “ Ce blasphémateur facé-  
 „ tieux des divins oracles de Trente, & Fra-  
 „ Fulgentio son émule, avoient d'ailleurs des  
 „ principes, qui leur faisoient peu redouter  
 „ les foudres du Vatican. Henri IV qui fut  
 „ dans la suite médiateur entre le Pape &  
 „ les Vénitiens, intercepta une lettre qu'un  
 „ ministre de Geneve écrivoit à un calviniste  
 „ distingué de Paris, & qui lui annonçoit  
 „ que dans peu d'années on recueilleroit le  
 „ fruit des peines que lui & Fra-Fulgentio

\* 1 Sept.  
 1784. P. 20.

15 Déc.  
 1782. p. 553.  
 — Autres  
 passages  
 touchant  
 cet apostat.  
 15 Octob.  
 1784. p. 242.

„ prenoient pour introduire la réforme à Ve-  
 „ nise, où le Doge & plusieurs sénateurs  
 „ avoient déjà ouvert les yeux à la vérité ;  
 „ qu'il ne restoit qu'à prier Dieu que le Pa-  
 „ pe s'obstinât contre les Vénitiens, afin  
 „ d'introduire la réformation dans toutes les  
 „ terres de la république. Champigny, am-  
 „ bassadeur de France à Venise, communi-  
 „ qua la copie de cette lettre, d'abord à  
 „ quelques-uns des principaux sénateurs dont  
 „ il connoissoit l'attachement à la religion de  
 „ leurs peres, & ensuite au sénat assemblé ;  
 „ après en avoir retranché par ménagement  
 „ le nom de ce Doge, qui étoit Marc-An-  
 „ toine Memmo, successeur de Leonard Do-  
 „ nato, sous qui avoit commencé le diffé-  
 „ rent. Le cardinal Ubaldin raconte que  
 „ cette lecture fit pâlir un des sénateurs : un  
 „ autre avança que la lettre avoit été fabri-  
 „ quée par les Jésuites ; mais le sénat mé-  
 „ prisant cette imputation, remercia le Roi  
 „ de l'avis important qu'il avoit bien voulu  
 „ lui donner. „

Les autres instrumens des troubles & divi-  
 sions funestes qui affligent l'Eglise durant  
 ces derniers siècles, ne sont pas traités avec  
 plus d'indulgence. On les peint par les faits,  
 par leurs écrits, par le génie & l'histoire de  
 la faction dont ils ont été ou les auteurs ou  
 les promoteurs ; & cela d'une manière aussi  
 exacte que laconique. Le suivant peut servir  
 d'exemple. “ Le dur abbé de St. Cyrano traite  
 „ à peu-près d'insensés, ceux qui en réprou-  
 „ voient la doctrine ( celle de Richer ). Bien

21 d'autres après lui, & jusqu'à nos jours,  
 22 l'ont défendue avec toute la chaleur de ces  
 23 gens de parti qui bravent la puissance pon-  
 24 tificale, qui abhorrent l'autorité monarchi-  
 25 que, qui ne peuvent souffrir aucun maî-  
 26 tre ... Voici le portrait que l'auteur trace  
 du fameux Marc - Antoine de Dominis.  
 27 Homme de naissance, homme de génie,  
 28 mais de ces génies sans assiette, qui ne se  
 29 fixent ni au vrai ni au faux, ni au vice  
 30 ni à la vertu, il passa vingt ans chez les  
 31 Jésuites, où il se fit honneur dans tous  
 32 ses emplois, puis fut tenté de porter la  
 33 mitre. Il obtint l'évêché de Ségni, dès  
 34 qu'il eut mis bas l'habit de la Société; &  
 35 quand il fut évêque, il voulut être arche-  
 36 vêque, & parvint au siège de Spalatro,  
 37 métropole de la Dalmatie. Son inquiétude,  
 38 jointe à sa vanité, l'engagea dans l'affaire  
 39 de l'interdit de Venise, qui lui parut  
 40 propre à signaler avantageusement son éru-  
 41 dition en flattant le sénat. Ses écrits fu-  
 42 rent condamnés à Rome. Quoiqu'il eût bien  
 43 dû s'y attendre, cette flétrissure lui trou-  
 44 bla le sens, & lui fit quitter son siège. Il  
 45 passa en Angleterre, théâtre fort critiqué  
 46 pour une tête aussi exaltée. Il prit en effet  
 47 le ton du pais : pour plaire aux sectes dont  
 48 il fourmille, il donna son livre *de la Ré-  
 49 publique ecclésiastique*, où, peu content de  
 50 combattre la primauté du Pape, il nie encore  
 51 la nécessité d'un chef visible dans l'Eglise...  
 52 Dominis cependant, qui ne tenoit guere  
 53 plus au mal qu'au bien, & dont la con-  
 science

1. Janvier 1786.

15

„ science démentoit souvent la plume tandis  
„ même qu'il écrivoit, ne fut pas long-tems  
„ sans éprouver d'étranges remords. Encou-  
„ ragé par le Pape, qui lui fit dire qu'il  
„ pouvoit en toute sûreté revenir en Italie,  
„ il rétracta publiquement à Londres tout ce  
„ qu'il avoit dit ou écrit contre l'Eglise & son  
„ chef, puis sortit d'Angleterre, & se rendit  
„ à Rome. Là, il donna un ample désaveu  
„ des erreurs & des impiétés, dont il recon-  
„ noissoit que ses ouvrages étoient remplis.  
„ Mais dès l'année suivante, cet homme  
„ sans caractère & sans consistance, écrivit  
„ en Angleterre des lettres qu'on intercepta,  
„ & qui firent juger que déjà il se repen-  
„ toit de s'être repenti. On le renferma dans  
„ le château St. Ange, où il fut presque  
„ aussi tôt attaqué de la maladie, dont il mou-  
„ rut après s'être repenti encore une fois, &  
„ avec des marques de sincérité assez persua-  
„ sives pour qu'on lui administrât tous les  
„ sacremens de l'Eglise. Cependant, pour  
„ l'exemple, on le traita comme relaps :  
„ dès qu'il eut expiré, on brûla son corps  
„ avec ses ouvrages, dans le champ de  
„ Flore. „

Si la règle de tout historien, & sur tout d'un  
historien ecclésiastique, doit être d'élever ceux  
que la fausse philosophie déprime, son de-  
voir est également de déprimer, c'est-à-dire,  
de remettre en leur place, ceux qu'elle éle-  
ve & qu'elle range parmi les grands hom-  
mes pour n'avoir pas eu la foi & les vertus  
des Chrétiens. Le grand fléau des Catholi-  
ques

*Quos de-  
primit, ele-  
va. S. Vic-  
tor.*

ques anglois, la fille batarde d'Henri VIII, est un de ces personnages que la philosophie du jour a changé en héroïne : travestissement digne de la corruption générale qui infecte les annales des nations, & que la lumière de l'histoire ne tarde point de dissiper. “ Le  
 „ trois d'Avril de l'année suivante, l'enne-  
 „ mie la plus mortelle de l'Eglise romaine,  
 „ la fameuse Elisabeth, Reine d'Angleterre,  
 „ mourut âgée d'environ soixante-dix ans :  
 „ le long cours de son regne, qui en avoit  
 „ duré quarante-cinq, employés presque sans  
 „ relâche à opprimer les Catholiques, la rui-  
 „ ne de l'Eglise britannique s'étoit conformé  
 „ mée sans ressource. C'est-là principalement  
 „ ce qui lui a valu, de la part des écrivains  
 „ de secte, tant d'éloges hyperboliques.  
 „ Elle en mérite une partie par les mêmes  
 „ qualités que nous avons reconnues dans  
 „ Julien l'apostat, avec qui elle les partagea  
 „ peut-être toutes ; à la réserve des singu-  
 „ larités puériles & des folles boutades „ Je  
 ne fais si cette exception est fondée, & si  
 l'extravagante coquetterie d'Elisabeth, la dé-  
 fense d'en faire ou d'en répandre le portrait  
 sans une approbation & vérification légale,  
 les écus donnés à un Hollandois qui l'avoit  
 trouvé belle, ses *boutades* cruelles à l'égard  
 du C. d'Essex &c, &c, ne valoient pas bien  
 les extravagances de l'apostat Julien \*.  
 Quoiqu'il en soit de quelques bonnes quali-  
 tés qu'elle eut ou qu'elle fit semblant d'avoir,  
 il est constant, dit M<sup>r</sup>. B. “ qu'elle les a  
 „ flétries par la manie sanguinaire pour l'éta-  
 „ blissement

\* Voyez  
 son art.  
 dans le  
*Dict. hist.*  
 Ausb. 1781.

„ blissement du schisme & de l'hérésie dont  
 „ elle se foucioit peu ; par une cruauté bar-  
 „ bare qui a teint les échafauds du sang des  
 „ têtes couronnées & de ses propres amans ;  
 „ par une passion de dominer & une poli-  
 „ tique affreuse qui ne connoissoit , ni droit  
 „ des gens , ni droit de nature , ni droit di-  
 „ vin , quand ils gênoient sa marche ; par  
 „ une duplicité jusque-là sans exemple , &  
 „ sans laquelle l'Europe ignorerait peut être  
 „ encore l'art d'acquérir par la fourberie la  
 „ réputation d'habileté. „

Le Roi Jacques est caractérisé avec la même vérité. “ L'hérésie , folle émule de l'Eglise ,  
 „ se , tentoit de son côté des rétablissements  
 „ & des réformes. Jacques I, Roi d'Angle-  
 „ terre , prince à petites idées , & qui croioit  
 „ s'agrandir en sortant de sa sphere , rendit  
 „ une ordonnance , pour autoriser les danses  
 „ & les jeux , qui servoient de délassement  
 „ au peuple les jours de fêtes. Il fut rigou-  
 „ reusement enjoint aux évêques & aux  
 „ magistrats de tenir la main à l'exécution ,  
 „ comme à une chose de première importance.  
 „ Aussi le Roi alléguoit-il deux raisons de  
 „ premier ordre , savoir la crainte de rendre  
 „ les Protestans stupides , & l'espérance d'at-  
 „ tirer à eux les Papistes. Vues merveilleuses  
 „ pour les progrès du pur Evangile ! Quoi de  
 „ plus beau que d'y attirer les hommes , en  
 „ les faisant danser sous l'abri des loix & sous  
 „ l'attache de la religion „ ! On reconnoît  
 dans cette conduite de Jacques celle de tous  
 les oppresseurs de la religion , de la liberté &

\* 1 Mai  
1781. p. 20.

des loix, celle de tous les tyrans de Rome & de la Grece : les fêtes & les jeux étoient toujours appellés au secours de la violence, pour distraire & étourdir la multitude, pour l'aveugler sur les maux publics \*. En même tems l'on voit avec autant de pitié que d'indignation, la nature des moïens employés par les sectes pour étendre & assurer la séduction. La conjuration des poudres est considérée ici pour ce qu'elle est en effet, pour un projet insensé, imaginé vraisemblablement par les sectaires eux-mêmes, & adopté imprudemment par quelques Catholiques réduits au désespoir \*.

\* 1 Oct.  
1785. p. 194.

„ Bien des indices ont fait soupçon-  
ner, que cette conjuration avoit été con-  
„ duite sous main par un ministre & quel-  
„ ques courtisans de ce prince, afin de l'ani-  
„ mer contre ceux de la communion romai-  
„ ne, qu'il ne poursuivoit pas avec tout  
„ l'acharnement qu'ils desiroient. „

Quant au serment d'*allégeance*, l'abbé B. observe que si à la lettre il n'obligeoit qu'à l'*obéissance politique & civile*, plusieurs y soupçonnoient au moins quelque piège caché. On peut bien dire que le piège n'étoit pas caché. Jacques s'étant déclaré chef de la religion & prétendant comme Roi d'Angleterre posséder la puissance spirituelle, le serment d'une obéissance absolue que les Catholiques lui eussent prêté dans la forme prescrite, eût été regardé comme une souscription à ses prétentions imaginaires ; d'autant plus qu'on y déclaroit ne tenir nul compte de l'excommunication papale, fondée particulièrement sur le

1. Janvier 1786.

19

schisme de Jacques & le pouvoir spirituel qu'il s'arrogeoit. Aussi " Paul V leur défendit-il expressément de le prêter. Il ne doutoit pas que ce ne fût une manœuvre pour leur faire reconnoître la suprématie anglicane. La conduite de l'archiprêtre Blakwel, servit encore à le confirmer dans cette persuasion. Ce vieillard, qui touchoit au tombeau, après s'être déclaré pour le serment, tomba dans l'apostasie. "

L'état florissant du christianisme au Japon, les fruits de vertu & de félicité qu'il y produisit, & sa chute aussi déplorable que rapide, occupent dans ce volume une place bien intéressante. Le savant auteur ne dissimule pas la véritable cause de cet événement funeste, & confond par la simple narration de la vérité, le roman sacrilege & absurde que les Encyclopédistes lui ont substitué \*. " C'est encore à la malheureuse réforme de Luther & de Calvin, que la religion doit une plaie qui saigne depuis si long-tems, & qui saignera peut-être à jamais. Tant l'esprit de l'apostolat, propre à la seule Eglise romaine, & les plus grands intérêts de l'Evangile sont indifférens à ces faux *évangéliques*. Les Hollandois jaloux du riche commerce que les sujets de la couronne d'Espagne faisoient au Japon, cherchoient depuis long-tems l'occasion de les supplanter; quand un vaisseau de cette république, commandé par un Anglois, aperçut des navigateurs espagnols qui fondoient la côte orientale du Japon. Ils n'a-

\* 15 Avril  
1785. P. 578.

voient d'autre intention que de reconnoître les bons mouillages, & d'éviter à l'avenir les écueils où s'étoient brisés grand nombre de leurs navires : mais la malignité de leurs rivaux fit entendre aux Japonois, jusque-là sans ombrage au sujet de cette manœuvre, que les Espagnols pourroient bien avoir quelque dessein sur le Japon. „

\* 15 Déc.  
1785. p. 575.

La fureur des sectaires, mais sur-tout des sectaires commerçans \*, contre cette Eglise naissante, paroît encore mieux dans le passage suivant, où la cupidité réunie au fanatisme n'affouvit sa rage que dans le sang des prêtres catholiques. „ Un armateur hollandois, d'autres disent anglois, mais toujours hérétique, s'empara sur les côtes de Firando du navire d'un Chrétien japonois, où se trouvoient deux religieux espagnols, savoir un Pere Augustin, nommé Pierre de Zugnica, & un Pere Dominicain, appellé Louis Florès. Que ne peut pas sur de fordides marchands l'esprit de secte, joint à l'amour du lucre & à la rivalité de commerce ! Ces jaloux sectaires, pour gagner les bonnes grâces de Xogun-Sama & supplanter les négocians espagnols, dénoncerent les deux religieux castillans comme venant prêcher au Japon & cabaler contre l'Empereur. Tout l'équipage fut arrêté sur le champ ; & après qu'on eut constaté l'état de ces religieux, ils furent brûlés vifs, avec le capitaine qui les avoit amenés : le reste de l'équipage, consistant en douze personnes, eut

„ la tête tranchée. . . . On avoit persuadé  
 „ à l'Empereur que ce Pere de Zugnica,  
 „ homme de qualité, fils d'un ancien vice-  
 „ roi du Mexique, étoit fils naturel du  
 „ Roi d'Espagne, & qu'il venoit se mettre  
 „ à la tête des Chrétiens du Japon, pour  
 „ s'emparer de cet empire. Xogun Sama fu-  
 „ rieux fait des reproches sangtans à ses mi-  
 „ nistres sur leur négligence, fait partir les  
 „ gouverneurs pour leurs départemens, &  
 „ commande en particulier de faire mourir in-  
 „ cessamment les confesseurs dont regorgeoient  
 „ les prisons d'Omura, de Firando & de  
 „ Nangasacki. „

Après cela l'abbé B. eût pu se dispenser de  
 rapporter l'anecdote romanesque d'un pilote  
 castillan, qui pour récupérer son navire saisi  
 par les Japonois, étala à leurs yeux la vaste  
 étendue des Etats du Roi d'Espagne, ajoutant  
 que c'étoit par le moïen des missionnaires  
 qu'il avoit acquis tant de pais. Conte extra-  
 vagant & contradictoire au dessein du pilote  
 qui cherchoit à intimider les Japonois. L'abbé  
 B. eût dû s'appercevoir que ce pilote, dont  
 on ignore le nom, étoit un être de raison,  
 & toute son histoire une de ces calomnies  
 grossieres que les Hollandois ont imaginées  
 avec autant de mal-adresse que de succès con-  
 tre la fervente & florissante chrétienté du  
 Japon.

M<sup>r</sup>. l'abbé B. se tient mieux en garde  
 contre l'apologie qu'a fait un Mr. Haren de  
 l'apostasie des Hollandois au Japon. Il ne voit  
 pas, & qui fauroit le voir ? pourquoi ces répu-

92 *Journal hist. & lit.*

bliquains seroient seuls exceptés de la cérémonie sacrilege du *Jesumi*. “ Les négocians ne peuvent aborder qu’au seul port de Nangasacki , d’où sîtôt qu’on découvre leur navire, un vaisseau bien armé va le reconnoître en pleine mer , & le visite avec la plus grande rigueur. Le moindre signe de christianisme suffit pour lui fermer le port ; & la découverte d’un prêtre pour le confisquer. Quand le bâtiment est entré, on fait une seconde visite ; puis on étend sur le tillac une plaque de cuivre, où l’image de Jesus-Christ est gravée, & l’on oblige tout l’équipage à la fouler aux pieds. On n’assure pas que les Protestans en particulier soient obligés de marcher sur le Crucifix : mais il y a peu d’apparence qu’on les en ait exemptés, au moins dans les commencemens (a) ; ni même qu’ils aient fort à cœur de se soustraire à une loi, qui n’avoit été portée que par leur conseil. Comme hérétiques Iconoclastes ils ne feront que rire de la délicatesse des Catholiques : mais l’Iconoclaste differe-t-il de l’apostat ? Son mépris pour la Croix en pareilles conjonctures, est-il autre chose qu’une lâche abjuration de tout christianisme ? ”

Rien de plus touchant, de plus profondément

---

(a) Si on les a exceptés, c’est parce qu’ils ont dit qu’ils n’étoient pas *Chrétiens* mais *Hollandois*. Le fait est que cette exception n’a pas lieu. 2 Avril 1784, p. 553.

1. Janvier 1786.

23

ment raisonné & senti, que la réflexion qui termine l'édifiante & affligeante relation des souffrances de l'Eglise du Japon. Il faut avouer que l'estimable auteur excelle dans ce genre; que pour l'ordinaire il fait le résultat des événemens avec une justesse parfaite, & le présente dans une conclusion générale pleine de lumière & d'onction.

“ Cette terre cultivée avec tant de soin,  
„ si féconde en vertus éminentes, arrosée  
„ de la sueur de tant d'Apôtres & du sang  
„ de tant de Martyrs, seroit-elle frappée d'un  
„ anathême éternel? Le sang des Martyrs,  
„ qui dans toutes les autres Eglises a été le  
„ germe le plus fécond du christianisme,  
„ n'auroit-il servi au Japon qu'à le ruiner  
„ sans ressource? Cette chrétienté si brillante  
„ dès sa naissance aiant donné à la Jérusalem  
„ céleste, en moins de cent ans, plus de  
„ citiens que la plupart des autres Eglises  
„ durant une longue suite de siècles; présumons-nous que le nombre des Elus,  
„ compté pour elle comme pour chacune  
„ des autres, fût rempli dès-lors? A Dieu  
„ ne plaise que nous mettions des bornes à  
„ ses miséricordes, ou que nous entreprenions de sonder les voies de sa justice! O  
„ profondeur des conseils & des jugemens du  
„ Très-Haut, nous écrierons-nous, en voyant  
„ que la nation, la plus propre en apparence au royaume de Dieu, en paroît exclue sans retour. Le Japon, que l'ardeur de sa foi naissante faisoit croire destiné à remplir dans l'Eglise, au moins en partie,  
„ tie,

O altitudo divitiarum sapientiae & scientiae Dei!  
Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, & investigabiles viæ ejus! Rom. XI.

„ tie, le vuide qu'y laissoit la defection de  
 „ tant de nations europeennes, est retombé  
 „ dans des tenebres plus difficiles à diffiper  
 „ que jamais ; & celle de ces nations où  
 „ l'hérésie se flattoit le plus de consommer  
 „ son triomphe \*, rendit, contre toutes les ap-  
 „ parences, a la foi de ses peres, tout son  
 „ ascendant sur l'erreur. „

\* La Fran-  
ce.

L'ouvrage est terminé par une réflexion  
 pleine de vérité, & bien judicieusement pré-  
 sentée, sur une secte éclosé de celles dont le  
 savant auteur vient de terminer l'histoire,  
 & qui par des intrigues sourdes, une hypo-  
 crisie imposante & tout le manège de la fac-  
 tion la plus insidieuse, espere se maintenir  
 & se propager avec plus de succès, que les  
 autres sectes par la violence & les séditions :  
 comme si la providence de l'Eternel, garant de la  
 conservation de son Eglise & de ses victoires sur  
 tous les genres d'erreurs, pouvoit être réduite à  
 une si odieuse exception. Le jour marqué pour  
 „ la pleine effusion des miséricordes du Sei-  
 „ gneur sur son Eglise, n'étoit pas arrivé. La  
 „ foi du vrai fidele devoit même être mise  
 „ à des épreuves toutes nouvelles. Des deux  
 „ énormes branches de l'impiété travestie en  
 „ réforme, le huguenotisme n'étoit pas abattu,  
 „ que de sa foughe si malheureusement fé-  
 „ conde, il fortit un rejeton nouveau, foib-  
 „ le & rampant d'abord dans la poussiere  
 „ des écoles & des cloîtres, évitant le grand  
 „ jour, & rougissant lui-même de son ori-  
 „ gine. Mais en vain s'efforça t il d'étendre  
 „ les ombres du mystere jusque sur son nom :

1. Janvier 1786.

25

„ au premier trait de son tableau, il n'est  
„ personne qui ne le reconnoisse. Rejeton  
„ du calvinisme, calvinisme mitigé, ou plu-  
„ tôt mutilé, ou simplement dégagé de l'im-  
„ pieté sacramentaire; du reste, il est à  
„ peine un point de doctrine, en quoi son  
„ patriarche differe de celui des Calvinistes;  
„ si ce n'est que l'oracle de Geneve ôte au  
„ Concile même, l'autorité que la nouvelle  
„ branche de la réforme refuse aux pasteurs  
„ qui le composent. Chacun peut nommer à  
„ présent la secte, qui se donnant pour un  
„ phantôme, prend son nom pour une in-  
„ jure. „

15 Nov.  
1784. p.417.

Après tant d'excellens morceaux on au-  
roit tort de fixer les regards d'une criti-  
que sévere sur quelques légers fautes d'his-  
toire (a), de géographie (b), de chronolo-  
gie

---

(a) T. 20, p. 441, l'abbé B. croit que si les  
Empereurs n'ont pu abolir le luthéranisme en  
Allemagne, c'est qu'ils n'ont pas tenu la mar-  
che du Roi Très-Chrétien. Les Empereurs ont  
fait des fautes, comme les autres Monar-  
ques; mais dans la poursuite de l'hérésie ils  
ont été certainement plus conséquens que les  
Monarques françois. Je prie Mr. B. de se rap-  
peller ce qui se passoit à Paris & dans d'au-  
tres villes du royaume, tandis que les Rois  
Très-Chrétiens se liguoiérent avec les Protestans  
d'Allemagne & des Pays-bas.

(b) T. 19, p. 420, le Pape Grégoire XIII  
réussit „ à faire célébrer un Concile dans la  
„ ville du Caire, l'ancienne Memphis, en  
„ Egypte „. Le Caire est à droite du Nil & à  
2 lieues de ce fleuve, & Memphis étoit à  
gauche. — T. 20, p. 313, „ Pera qui est  
„ comme

gie (a) &c; fautes d'ailleurs aisées à corriger, & que le lecteur attentif redresse par lui-même. On se montreroit plus difficile encore, en relevant les inégalités d'un style en général clair, coulant, noble, élégant, quoique quelquefois un peu incorrect, quelquefois singulièrement emphatique & recherché (b). Ce qui défigure le

» comme une seconde ville à la porte de  
 » Constantinople ». Cela n'est pas exact. Pera  
 est séparé de Constantinople par un bras de  
 mer & par le fauxbourg de Galata, sur une  
 hauteur à près de 2 lieues de cette capitale.

(a) T. 20, p. 155, en parlant du plaidoyer de  
 Servin contre les Jésuites, il dit que ce ne  
 fut qu'une *invective ramassée des injures dont  
 les plaidoyers des Pasquier & d'Arnaud avoient  
 couvert cette religieuse Société*. Anacronisme qui  
 ne peut être qu'un défaut d'attention; à  
 moins qu'il ne s'agisse là d'un Arnaud dont  
 je n'ai aucune connoissance.

(b) T. 20, p. 305. « Des lieux où naît  
 » l'aurore (il vient de parler du Japon), les  
 » regards du Chef de l'Eglise se reporterent  
 » peu après jusqu'aux extrémités du couchant  
 (on croit qu'il s'agit de l'extrémité occi-  
 dentale de l'Amérique; point du tout, c'est  
 de la France) » sur la querelle qui se renou-  
 » velloit entre l'Ordre ecclésiastique & l'Ordre  
 » politique du royaume très chrétien. »

T. 20, p. 192. *Henri IV est adoré de ses  
 sujets*. Expression à peine tolérable dans les  
 gazettes du jour. P. 202 *Ses sentimens étoient  
 dignes de la divinité même. Aucun Roi ne fut  
 une image plus vive du Père adorable de tous  
 les hommes &c.* Quelles hyperboles! Quel ton  
 d'aisance avec la Divinité, comparée à un  
 Prince franc & bon, mais plein de foiblesses,  
 & auquel ses amis même & ses panégyristes  
 reprocherent plus d'un genre de fautes! ... Mais  
 il falloit un contraste saillant avec la longue  
 nomenclature d'injures imperturbablement ré-  
 citée contre le pauvre Philippe II.

1. Janvier 1786.

27

plus gravement ces deux derniers volumes, c'est une haine contre les Princes de la Maison d'Autriche, & sur-tout contre l'Espagne & ses Rois, portée à un point où ne l'a jamais porté aucun écrivain de quelque secte & de quelque nation qu'il puisse être, pas même parmi les sectaires, auxquels le nom de Philippe II est devenu aussi odieux, que celui de Constantin l'étoit aux Païens, & celui de Théodose aux Ariens. La raison toute simple de cette aversion étonnante dans un historien catholique contre le seul appui qu'avoit alors cette religion dans le monde (a),

---

(a) Le savant & impartial abbé Nonotte ne pouvoit expliquer la haine de Voltaire contre Philippe, que par la haine que portoit ce philosophe à la religion. Il ne croioit pas qu'on pût s'acharner à diffamer ce grand Roi, sans y être porté par des motifs qui assurément n'ont point de prise sur l'abbé B. « Le successeur de Charles-Quint, dit ce judicieux » censeur des *Erreurs de Voltaire*, avoit pour- » suivi trop vivement les hérésies, pour n'être pas maltraité par les écrivains protestans; & il avoit été trop attaché à la religion, pour être bien traité par Voltaire. . . . Présenter ce Prince sous ces traits, c'est sacrifier sans pudeur la vérité à la passion. Philippe fut redoutable à l'hérésie par l'aversion qu'il avoit pour elle; à la France par sa puissance. . . . Jamais il ne fut tyran, tel que le peint Voltaire ( & l'abbé Berault ). — A la haine de la religion, il faut joindre la haine, tous les jours croissante, de la justice, de l'ordre & des loix; & l'on comprendra combien doit être détesté, dans ces tems de subversion, un Prince qui toute sa vie n'eut d'autre objet

Tome I.  
p. 231. édit.  
de Liège  
1767.

c'est que cet écrivain, d'ailleurs si estimable, avoit sous les yeux la prétendue *Histoire de Philippe* par un Protestant fanatique, & de plus infecté des maximes d'une irrégulière philosophie, savoir celle de l'Ecoffois Watson (a). Aux calomnies, aux déclamations violentes & iniques de ce sectaire, l'abbé B. associant quelques écrivains françois partie romanciers (b), partie superficiels & crédules

---

jet que le maintien de ces grands liens de la société humaine, qui les conserva, qui les vengea avec une fermeté inconnue dans ce siècle d'indifférence, de lâcheté, d'une alarmante & destructive impunité. — 1 Octob. 1785, p. 184.

(a) Amplement réfutée, 15 Août 1778, p. 561 & suiv.

(b) Le même auteur françois que nous venons de citer, observe que les détracteurs de Philippe ont bêtement marché à la suite de quelques poètes & chansonniers, & n'ont consulté ni les faits connus, ni des historiens dignes de quelque confiance; observation qu'il prouve particulièrement par les fables répandues sur la mort de D. Carlos. « Le premier » auteur françois, dit-il, qui en ait parlé, » est un poète qui fit un millier de vers sur » ce sujet, & qui les adressa à Henri III pour » l'engager à venger la mort de la Reine sa » sœur, qu'il supposoit avoir été empoison- » née après la mort de Don Carlos. Son ima- » gination a été le flambeau, à la lueur du- » quel ont marché nos faiseurs de nouvelles » & ensuite nos historiens ». Le fanatique Watson, le principal garant de Mr. B. dans tout ce qu'il dit de Philippe, va bien plus loin, il veut qu'on juge ce Prince sur le *manifeste* du Prince d'Orange. Voyez l'absurdité de cette prétention dans le Journal du 15 Août

1. Janvier 1786.

29

les (a), tous aussi peu disposés à pardonner la journée de St. Quentin que celle de Pavie, n'a pu faire de Philippe qu'un monstre exécrationnable, tel qu'il avoit déjà peint l'Empereur Charles son pere. A l'en croire, depuis Antiochus il n'y a pas eu de Roi plus détestable; je dis depuis *Antiochus*, car quoique ce parallèle ne soit point formellement exprimé dans l'ouvrage de M<sup>r</sup>. B., c'est l'idée qu'en prendront tous ceux qui liront la p. 118 du tome 20. On y insiste même sur le genre de maladie dont mourut Philippe, & ce n'est qu'avec bien de la peine qu'on veut

\* 1 Sept.  
1784. p. 29.

---

Août 1778, p. 580. — Art. PHILIPPE II dans le *Dict. hist.* — «Le Prince d'Orange, dit encore l'auteur des *Erreurs de Voltaire*, en voilà son *manifeste* dans presque toutes les cours, & pas une n'y eut égard. Les Etats même de Hollande, où Guillaume étoit tout-puissant, refuserent d'y souscrire. C'est Meteren, auteur flamand, protestant & contemporain, qui le dit expressément dans sa grande *Histoire des Pays-bas*. On ne peut pas douter de la vérité de son témoignage. *Etoit-ce l'orgueil ou la force de la vérité qui empêchoit Philippe de répondre?* demande Voltaire. Mais seroit-il de la dignité d'un Souverain de répondre aux accusations d'un sujet rebelle, & d'un vassal coupable de félonie? Le faire, ce seroit traiter d'égal avec lui, & par-là même, se dégrader... Voyez les art. CARLOS, PHILIPPE II, TOLEDE &c, dans le *Dict. hist.* — 15 Août 1773, p. 561 & suiv. — 1 Décembre 1784, p. 484. — 1 Octob. 1785, p. 184.

(a) Tels que les compilateurs de l'*Art de vérifier les dates*, 1 Octob. 1785, p. 184.

bien supposer qu'il n'est pas mort, comme le tyran de Syrie, dans l'impénitence finale (a). Les vertus du Monarque espagnol, dont tous les peuples avoient jusqu'ici parlé avec admiration, sont des vices abominables. La tranquillité d'âme, par exemple, avec laquelle il apprit la perte de la flotte envoyée contre l'Angleterre, est une morgue & une apathie barbare; c'est l'indifférence d'un monstre qui ne compte pour rien la ruine de l'univers, pourvu qu'il en puisse asservir les débris (b).

(a) Ce qu'il a eu à souffrir avant d'expirer, dit l'abbé B., fait ENCORE frémir. Je ne conçois pas trop cet ENCORE. Les souffrances des tyrans ne font pas frémir, au moins dans le sens dont on frémir de leurs forfaits. Elles font plutôt une espèce de consolation pour les opprimés, ou du moins une expression de la Providence qui frappe les grands scélérats comme les petits. — Watson convient que la maladie de Philippe devint pour lui une matière de courage, de constance, de religion. Heureux les Rois que Dieu avertit de cette sorte du néant des grandeurs, qu'il prémunit contre l'orgueil du trône, contre l'excès des jouissances & l'abus d'autorité! — Ce que c'est que le langage de la passion ou du préjugé! La maladie de Philippe étoit-elle plus humiliante que celle de Louis XIV? Était-ce un objet plus frémisable de mourir dououreusement dans un lit, que d'être assassiné comme le bon Henri au coin d'une rue? — Ouvrage intéressant sur la mort de Philippe, 15 Août 1778, p. 583.

(b) Ne diroit-on pas que Philippe fut dominé par l'esprit de conquêtes, lui qui à peine pouvoit se résoudre à repousser les agressions, & qui après les plus éclatantes victoires (celles de St. Quentin, par exemple, & de Gravelines)

qui comptoit tous les autres hommes comme trop heureux d'être ses esclaves &c. (a)

Comme la vérité est une, il ne faut pas s'étonner si les faux guides qu'a suivi l'abbé B., en faisant l'histoire de Philippe, l'ont fait tomber dans un grand nombre de contradictions. En voici quelques-unes. " T. 19, p. 96, " Le fort de St. Elme dans l'île de

Gravelines) étoit toujours disposé à la paix. — Réfutation par Mr. de Thou de l'idée fautive qu'en donne l'abbé B., 15 Août 1778, p. 567.

(a) Il y a ici une petite difficulté à laquelle l'abbé B. n'a point touché. Que les monstres vivans & agissans soient loués comme de grands hommes, c'est l'effet tout naturel de la lâcheté humaine : mais du moins après leur mort, on leur rend au centuple le blâme & l'horreur qu'on n'osoit faire éclater lorsqu'ils avoient la violence en main. Au moment que les Néron, les Caligula, les Héliogabale eurent rendu l'ame, le langage de l'univers fut celui de l'exécration. D'où vient que jusqu'à la malheureuse époque, où la philosophie antichrétienne a dénaturé les annales des nations, Philippe a été loué par tous les historiens, même françois ? Que les Espagnols en ont parlé constamment comme d'un Salomon, & tous les Catholiques comme du vengeur & du conservateur de la foi antique ? . . . D'où vient que les Etats de cet homme qui ne vouloit que *des ruines*, ont été florissans, ses sujets contents & heureux ? . . . Qu'on compare nos provinces avec la plupart de celles de la France. . . Quelle différence encore aujourd'hui entre l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté &c. (*ruines de Philippe*) & les anciennes possessions des Monarques françois ! — Passages remarquables, 15 Août 1778, p. 578

„ Malte est pris. P. 98, les Chrétiens de  
 „ tout âge, de tout sexe & de tout état tra-  
 „ vailloient infatigablement la nuit & le  
 „ jour à creuser les coupures & les retran-  
 „ chemens, qu'il falloit substituer sans cesse  
 „ aux parapets & aux murs ruinés; le plus  
 „ souvent sur un sol tout en feu &c. —  
 Et p. 100. “ Enfin le secours de Sicile (pro-  
 „ mis par Philippe II) arriva, comme Malte  
 „ étoit presque délivrée par ses propres for-  
 „ ces „. C'est une chose assez curieuse qu'une  
 „ ville qui n'a plus ni parapets ni murs, dont  
 „ les défenseurs sont épuisés par un travail  
 „ sans relâche nuit & jour, & qui à l'arrivée  
 „ d'une bonne flotte, est censée s'être délivrée  
 „ par ses propres forces.

T. 19, p. 130. Philippe II envoya le duc  
 d'Albe aux Pays-bas “ qui créa une cham-  
 „ bre de justice qu'il nomma le conseil des  
 „ troubles & que les peuples (*les rebelles*  
 „ *s'entend*) nommerent le conseil de sang,  
 „ fit instruire le procès des séditieux, & en  
 „ remplit les prisons, d'où ils ne sortoient  
 „ que pour monter à l'échafaud. Les gibets  
 „ & les roues couvroient les places publiques.  
 „ Chaque jour offroit aux habitans le spectacle  
 „ de leurs proches ou de leurs amis justiciés.  
 „ Les peuples avoient presque également à  
 „ craindre de la dureté des roïalistes & de  
 „ la fureur des rebelles (*ces peuples n'étoient*  
 „ *donc ni roïalistes ni rebelles ? neutres*  
 „ *sans doute ?*) — T. 20, p. 118. “ Phi-  
 „ lippe II a le mérite d'avoir préservé pres-  
 „ que tous ses Etats, SANS TROP LES EN-  
 „ SANGLANTER,

» SANGLANter, de l'affreux débordement  
 » des hérésies qui ravageoient toute l'Eu-  
 » rope. » (a)

Tom. 19, p. 269. Excès que les Mores  
 commirent en Espagne vers l'an 1571. " Des  
 » communautés entières de religieux furent  
 » précipitées dans des chaudières d'huile  
 » bouillante, quantité de prêtres enterrés  
 » vifs jusqu'à la ceinture, puis proposés com-  
 » me des buts aux arbalétriers; ou abandon-  
 » nés à une mort d'autant plus cruelle qu'elle  
 » étoit plus lente, »? — T. 20, p. 192  
 on blâme l'Espagne de s'être défaite de ces  
 monstres. " L'Espagne de son plein gré, se  
 » fit à elle-même une saignée bien critique  
 » &c. . . . Et dans le fond, si le motif du  
 » Prince, dit un auteur espagnol, ne pou-  
 » voit pas être meilleur, l'effet ne pouvoit  
 » pas être plus dommageable. » Est-ce donc  
 une saignée si critique, un effet si domma-  
 geable,

---

(a) Mot remarquable du chancelier de l'Hô-  
 pital, 1 Septemb. 1784, p. 28. — Les deux  
 plus illustres suppliciés aux Pais-bas, fu-  
 rent les comtes de Horn & d'Egmont. Per-  
 sonne ne contesta jamais leur crime de rébel-  
 lion. Je prie Mr. Berault de nous apprendre  
 en quoi Philippe fut plus coupable, pour  
 avoir laissé exécuter la sentence prononcée  
 contre eux, que le bon Henri IV en faisant cou-  
 per la tête au maréchal de Biron, le juste  
 Louis XIII au duc de Montmorenci, au C. de  
 Cinquars, au président de Thou &c. . . . Ce  
 que c'est que l'esprit national, & la fatale mo-  
 bilité de jugement qu'il communique à ceux qui  
 ne savent se défendre de ses illusions!

geable, que d'avoir arraché des milliers de citoyens à des tourmens inouis, & préservé l'Etat d'une ruine où deux cents mille apostats altérés de sang ne pouvoient manquer de le précipiter tot ou tard ?

Si je ne craignois pas de fatiguer les lecteurs par des citations inutiles, je ne ferois pas embarrassé à multiplier ces exemples d'antilogies. La moisson est encore bien plus abondante dans l'ensemble des assertions évidemment fausses & démenties par les faits. Par exemple. T. 19, p. 73. " Philippe ne donnoit que des ordres énigmatiques, & vouloit que ses ministres, au risque de se perdre, devinassent ses intentions „ On défie l'abbé B. de donner une seule preuve d'une si exécrationnable tyrannie dans Philippe II. — T. 19, p. 264. " Les Espagnols jaloux de ce que les Vénitiens avoient déterminé la victoire (à Siroch), oublièrent leur lenteur ordinaire (à la bataille de Lepante) „. Quoi ! les Espagnols du 16<sup>e</sup>. siècle avoient besoin de jalousie contre les Vénitiens pour combattre ? Les vainqueurs de Pavie, de Mulberg, de St. Quentin, de Gemblours &c, n'oublioient leur lenteur qu'à force de reproches d'exemple ? . . . Ce n'est pas ici seulement qu'on s'apperçoit que c'est sur le 18<sup>e</sup>. siècle que sont moulées les idées de M<sup>r</sup>. l'abbé B. — T. 20, p. 169. " La cour de Madrid faisoit, sous Philippe III, le même manège que sous son pere & son aïeul : elle animoit les Vénitiens tandis qu'elle promettoit au Pape de les rendre à lui demander misericorde „. Si

L'auteur devoit prouver cette assertion par des témoignages désintéressés, il éprouveroit de l'embarras; mais pour le ton de morgue & d'injure qui accompagne cette imputation, il ne le justifiera par aucune raison (a). — T. 19, p. 546. " Cet homme sage (le duc de Parme) bien éloigné des idées gigantesques de Philippe II, ne se prêtoit qu'à regret à l'entreprise chimérique de son maître. Cependant comme on risquoit tout à ne point approuver *ce despote altier &c* Toutes ces belles épithetes sont prodiguées à Philippe pour avoir secouru les Catholiques de France; ce n'est pas au moins l'historien de l'Eglise qui devoit en témoigner le plus de mécontentement (b). Mais n'insistons pas davantage sur cet article. Consentons de bonne

---

(a) Rendons justice aux écrivains espagnols, belges, allemans &c, qui ont eu à se plaindre des François. Ils ont pu parler avec quelque chagrin des Rois qui ont ravagé leur patrie; mais ils ont respecté leur personne, & ont reconnu leurs bonnes qualités quand ils en ont eu. Ils n'ont pas cru que la rivalité des nations étoit un titre qui légitimoit les injures. Comparez la manière dont ils ont parlé de Louis XIV, avec celle dont l'abbé B. & ses guides parlent de Charles-Quint; & vous aurez matière à réflexion sur le caractère des peuples

(b) Autrefois les Catholiques François étoient bien éloignés d'envisager de cette sorte la conduite de Philippe. François II, Charles IX, Henri III, lui savoient gré, comme de raison, tantôt des secours puissans qu'ils en recevoient, tantôt d'une conduite paisible & amicale

grace ( car rien ne peut empêcher ou retarder la révolution qui se consume sous nos yeux ; & quand l'estimable historien s'y opposeroit constamment, comme souvent il le fait, ses efforts seroient vains), consentons à voir Philippe, à voir tous les Rois distingués par leur piété & leur zèle pour la foi, partager les sarcasmes & les imputations odieuses entassées contre les Constantin, les Théodose, les Charlemagne, les Henri, les Louis ; tandis que les Andronic, les Julien, les Wenceslas, les Elisabeth obtiennent les hommages d'un siècle qui leur ressemble (a).  
 Par le compte détaillé que nous avons rendu

---

ale dans des circonstances très-critiques dont un voisin ambitieux eût profité. On fait que le gain de la bataille de Montcontour fut particulièrement attribué aux trois mille Espagnols que Mansfeld amena au secours des royalistes, par ordre de ce même Philippe, l'Antiochus de l'abbé Berault. Louis XIV ayant pris Luxembourg en 1684, fut si frappé de la beauté du mausolée de ce général, qu'il voulut le faire enlever ; mais le maréchal de Crequi lui ayant rappelé les services qu'il avoit rendus à la France contre les sectaires rebelles, le Monarque respecta le monument qui consacroit sa mémoire \*. Autre tems, autre maniere de voir : ce qui étoit un sujet de gratitude & d'éloge, devient, par la dégénération des principes, une matière de calomnie & d'injures. (a) Réflexions sur la mémoire des Rois chrétiens, & qui ont bien mérité de la religion, 15 Août 1778 p. 566. — 15 Fév. 1778 p. 239. — Fin de l'art. PHILIPPE II dans le *Dict. hist.* J'ai oublié d'y ajouter ces deux passages : *Condemnat justus mortuus vivos impios.* Sap. IV. 16. *Quippe semper inimica virtutibus vitia sunt.*

\* On n'enleva que les 4 pleureuses qui étoit une espece d'accessoire.

1. Janvier 1786.

37

du de tous les volumes de cet ouvrage, par les passages multipliés que nous en avons transcrits, par les éloges que nous en avons faits, par les fautes même que nous avons relevées, l'on verra sans peine, combien il étoit aisé à M<sup>r</sup>. l'abbé de Berault-Bercastel de nous donner une bonne histoire ecclésiastique. Son zèle est pur, son orthodoxie exacte, son érudition vaste & variée; mais les préjugés nationaux, & les sources qu'il a consultées relativement aux derniers siècles, l'ont souvent égaré.



Grundsätze zur Feststellung der Eintracht zwischen der politischen und kirchlichen Macht. *Principes propres à affermir l'accord de la puissance ecclésiastique & civile.* 1785. 1 vol. in-8°. Sans nom d'auteur ni lieu d'impression.

**P** Lagiat informe de ce que cent écrivains ont disserté sur les droits des deux puissances. Beaucoup de bonnes maximes, & en

---

*& optimi quique ab improbis quasi exprobrantes aspiciuntur.* Sev. Sulp. *Sac. hist.* L. 2. ———  
Mobilité de la réputation en général, & combien elle est peu digne de l'attention & des desirs du sage, 1 Décemb. 1777 p. 485. ———  
Remarques diverses sur la corruption de l'histoire, 1 Octob. 1785 p. 186, & autres cités *ibid.* ——— Fin de l'art. LOUIS XIV, LOUIS XV dans le *Dict. hist.*

même tems beaucoup de ces allures de la subversion dont le droit public est malheureusement atteint. On dirait que l'auteur n'est pas indifférent sur le *stockfisch* ; il parait croire comme certain docteur *totus teres*, qu'on ne peut faire abstinence sans manger de ce roide animal \*. C'est du moins ce que je dois conclure de je ne fais quel verbiage économique & politique qui se trouve à la page 148, & qui me fait croire que c'est encore ici une production du *causidici Mathonis* dont il est parlé dans le J. du 15 Août 1783, p. 576. Peut être aussi n'est-ce qu'un petit plagiat qui se trouve là machinalement & sans aucune mauvaise intention. — Je ne fais si l'auteur est de la secte des Acéphales, mais dans tout ce qu'il dit de l'Eglise, il n'est pas un mot qui concerne son Chef. (a)

\* 1 Août  
1783. p. 531.  
— 1 Oct.  
1783. p. 173.

Peut-on après le lumineux traité *Des deux puissances* \*, écrire encore sur cette matière ? Il faut assurément se sentir bien du courage & des ressources, pour espérer de faire mieux. Et si cette espérance n'a pas lieu, n'est-ce pas barbouiller inutilement du papier, tromper & ennuyer le public, & ajouter la mauvaise foi à de mauvaises intentions ?

\* 15 Mars  
1781. p. 391.  
— 15 Mai  
1781. p. 83.

---

(a) Il faut excepter quelques citations, entre autres un beau passage de Zallwein (p. 317) bien remarquable dans les circonstances.



*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mr. de Sarolea de Cheratte, trésorier de la très-illustre cathédrale de Liege; dont la vente se fera publiquement à Liege, dans la maison du défunt, vis-à-vis de la cathédrale, le 6 Février 1786 & jours suivans. A Liege, chez Dauvrain; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1 vol. in-8°. de 371 pag.*

**O**N ne fatiguera point ici le lecteur en lui étalant le mérite de cette bibliothèque, le choix qui en a dirigé la collection, enfin la variété peu commune qui s'y trouve, & qui peut contenter presque tous les différens goûts. On ne parlera point non plus de la manière particulière dont les titres des livres sont énoncés dans ce Catalogue, ni de l'utilité qu'en pourront tirer les bibliothécaires, & tous ceux qui ont quelque curiosité pour la bibliographie. Ce sont-là des choses dont toutes les personnes, un peu versées dans ces matières, jugeront par elles-mêmes sur la simple lecture de deux ou trois articles. On fera seulement observer que, quoique l'on n'ait marqué sur aucun livre, s'il est broché ou relié, & comment; ils sont cependant presque tous reliés, la plupart fort proprement, plusieurs même superbement: & qu'il n'y en a aucun qui soit notablement défectueux, hors ceux que l'on a indiqués comme tels dans le Catalogue, & qui sont en très-petit nombre. — Pour ce qui regarde les livres défendus, on les a marqués d'un astérisque, afin de se conformer, par rapport au débit, à ce qui a été statué sur ce point par des autorités supérieures (*il s'est glissé dans l'impression quelques fautes par rapport aux astérisques. On y suppléera pendant la vente*).

Ce Catalogue est très bien fait & ne doit pas être confondu avec des nomenclatures alphabétiques, où tous les livres sont con-

fondus



fondus d'une manière bien propre à caractériser l'ignorance des rédacteurs. Il est fait avec un ordre qui suppose autant de discernement que de connoissances. Tous les livres y sont classés selon leur nature & leur objet. Les titres sont écrits tout du long ; les éditions bien désignées ; le nombre des volumes & des pages exactement déterminé. Lorsque les noms des auteurs ne sont pas dans les titres des livres, Mr. P. les met ordinairement en parenthèse. Lorsque les auteurs ont voulu se cacher sous des noms supposés, Mr. P. place leurs véritables noms à côté des noms supposés, de même que les noms véritables des villes à côté des supposés. On y trouve quelquefois de petites annotations critiques propres à diriger le lecteur. Par exemple, p. 28, après avoir marqué le titre entier de l'*Appendix Augustiniana* & le faux nom de l'auteur, Mr. P. ajoute : *Id est, Joannis Clerici, qui hanc Appendicem edidit, & in eâ notas in Augustinum iniquissimas, præter conscientiam, conscripsit.* — P. 347, *Abrégé de la vie de saint Servais* &c. Mr. P. ajoute ; c'est un tas de fables, recueillies par J. L. Dufart, curé de St. Servais. — Ibid. *Legende dorée ou histoires morales.* Mr. P. ajoute : ouvrage pitoyable, de la main d'un petit-maître &c. &c.



Le *Bateau* est le mot de la dernière charade ; & *Mensis* celui du logogriphe

#### CHARADE.

*Mon tout sert à ta nourriture,  
Et mon premier également :  
Mon second est un ornement  
Qui peut servir à ta parure.*

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 12 Novembre). La fête du petit Bairam, que les Turcs nomment Curban-Bairam, a été célébrée sans désordre. A son issue, la flotte ottomane, qui avoit été jusqu'ici à l'ancre dans l'arsenal, rentra dans le port, mais sans la moindre solennité contre la coutume ordinaire. L'on a observé apparemment ce silence en considération du prince Mustapha, troisième fils du Grand-Seigneur, qui étoit alors très-malade, & qui est effectivement mort le 20 du mois dernier. Le Mufti a fait lui-même les fonctions de laver le cadavre du jeune prince, suivant le précepte de la loi musulmane. Tout le ministère a assisté aux funérailles le jour suivant.

Malgré l'espece de division, qu'on dit regner parmi les membres du divan, & la fermentation qu'on croit en résulter, la tranquillité publique se maintient en cette capitale : mais dans les provinces l'on ressent les effets d'un gouvernement despotique, & par conséquent foible. Le Scheik Mansfour, fanatique, dont il a été parlé précédemment, continue à se faire nombre de partisans dans l'Asie-supérieure : &, comme ces assemblées

*I. Part.*

**D**

tumultueuses de la multitude pourroient avoir des suites de la plus grande conséquence, le bacha d'Erzerum a reçu ordre de tenir l'œil sur sa conduite suspecte & sur les mouvemens, qu'il pourroit entreprendre. Une autre cause de la même espece, dont l'on craint des désordres dangereux, c'est l'apparition prochaine d'un Iman ou Religieux, nommé Mahadi, qui, selon la fable d'un vulgaire crédule, parcourt inconnu le monde depuis plusieurs siècles, & qui doit se montrer à Damas, pour y commencer sans doute une carrière plus brillante, en faisant époque dans l'histoire de la religion musulmane.

Si des idées pareilles, qui sont le fruit de la superstition la plus grossière, regnent encore parmi le gros de la nation, il s'en faut de beaucoup, que le gouvernement les partage : au contraire il vient de donner une preuve, qu'il adopte des opinions plus saines, que les Turcs n'en ont eu jusqu'à présent. L'on fait l'indifférence, qu'ils montroient par un faux principe de religion à l'égard de la peste & des précautions, qui auroient pu arrêter les progrès de ce terrible fléau. Aujourd'hui la Porte a donné ordre, qu'on fasse l'année prochaine des arrangemens, pour établir dans tous les Etats de l'empire ottoman des lazarets, où les passagers & marchandises devront être visités & purifiés. Les quatre premiers ou principaux seront, l'un ici, dans l'île du Prince; l'autre à Smyrne dans la citadelle; le troisième dans la Morée ou plu-

1. Janvier 1786.

43

est dans l'ancienne Attique au fameux port de Pirée; enfin le quatrième à Alexandrie en Egypte. Dans toutes les isles de l'Archipel l'on établira des lazarets subordonnés : & dans chaque de ces hôpitaux il y aura , dit-on , un médecin européen & un certain nombre de femmes, pour y faire les lavages nécessaires. Le tems ordinaire de la contumace sera de 15 jours pour les passagers & de 25 pour les effets.

ALEXANDRIE (le 30 Août). M<sup>r</sup>. le baron Tholus , consul-général de Russie , est ici depuis le 14 du mois dernier. Le 16 , il a arboré , avec la plus grande pompe , le pavillon de sa Souveraine , vingt canons placés devant son palais , en aiant donné le signal , on entendit ronfler toute l'artillerie de nos deux forteresses , de quelques vaisseaux de guerre turcs & de 40 bâtimens de différentes nations , qui mouilloient dans le port. Ensuite M<sup>r</sup>. le ministre fit son entrée publique à cheval qui fut des plus brillantes ; c'est-là un honneur qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais été accordé ici à aucun consul. M<sup>r</sup>. le baron Tholus paroît très-satisfait des attentions des principaux habitans turcs à son égard.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 Novembre). La cour a reçu la nouvelle de la mort de Sophi ou du Régent , qui s'étoit emparé du principal gouvernement de la Perse , après

celle d'Ali-Amurat. Sa fin a été pareille à celle de ses prédécesseurs, c'est-à-dire, violente. Le gouverneur de la province de Masendaran, située sur la côte méridionale de la Mer caspienne, avoit levé une armée, de concert avec le colonel Tamara, au service de Russie, qui favorisoit ses intérêts: ils ont marché tous les deux contre ce chef du gouvernement d'Ispahan, l'ont entièrement défait, pris prisonnier, & ensuite mis à mort. L'on prétend ici justifier cette exécution par les mauvaises intentions, que le chef persan avoit contre la Russie, & parce qu'étant continuellement en guerre avec les Georgiens il bleffoit la protection, accordée à ce peuple. Sa mort va donc donner à notre gouvernement les moïens d'affermir son pouvoir du côté des frontieres de la Perse, & de mettre plus facilement à la raison les Lesghis & les autres Tartares voisins du Cuban.

Depuis longtems il a été question du voïage, que l'Impératrice devoit faire à Cherfon, port nouvellement établi sur la Mer-noire, & de l'entrevue, qui devoit y avoir lieu entre elle & l'Empereur: l'un & l'autre avoit été remis, disoit-on, à l'année 1787; mais aujourd'hui l'on assure, que ce projet aura son exécution plutôt; que le voïage aura lieu au mois de Juin prochain; & que l'Empereur, s'y rendant en même tems, y passera quelques jours avec Sa Majesté. Il ne pourra que résulter de grands événemens d'un voïage & d'une conférence de cette espece entre deux personnes augustes, déjà si étroitement

1. Janvier 1786.

45

unies. — Le bruit court ici d'une action, qui doit avoir eu lieu dans le Cuban. Les Tartares ont attaqué, dit-on, à l'improviste le corps de troupes russes, qui s'y trouvoit : trois régimens d'infanterie & deux de cavalerie y ont extrêmement souffert : mais il faut attendre la confirmation de cette nouvelle. — Il y a 10 jours que la cour a dépêché, avec le plus grand secret, un courrier en Angleterre ; on ignore absolument l'objet de ses dépêches ; mais on se doute bien, que le ministère étant sollicité par le cabinet de Versailles d'un côté, pour conclure finalement le traité de commerce qui est sur le tapis, & d'un autre côté sollicité aussi par le cabinet de St. James, pour renouveler celui qui existe entre la Russie & l'Angleterre, & dont le terme pour lequel il avoit été conclu, est prêt à expirer, la Russie tirera tout le parti possible de cette double négociation & ne se déterminera qu'en faveur de la nation qui lui offrira de plus grands avantages commerciaux. Son traité avec l'Angleterre est tout à son préjudice ; ce qui fait croire qu'il ne sera pas renouvelé, à moins que le Roi de la Grande-Bretagne ne se départisse de la Ligue-germanique.

Notre cabinet n'épargne rien pour engager l'Empereur de la Chine à envoyer des missionnaires (a) à Kingta, sur les frontières

---

(a) Ce sont toujours des missionnaires Jésuites

de l'Empire russe, pour y entrer en pour-parler avec ceux que notre ministère y enverroit, afin de régler à l'amiable, des différens qui subsistent entre la cour de Pekin & la nôtre, sur le réglemeut des limites & sur les intérêts commerciaux des deux Empires. Notre ministère souhaite ardemment de voir rétablir au plutôt la correspondance & la bonne intelligence, interrompues depuis quelque tems : ce refroidissement des Chinois à l'égard des Russes, nous cause des pertes sensibles, ou au moins nous prive d'avantages considérables. Le sénateur, comte Alexandre Woronzow, président du college de commerce, doit, à ce qu'on assure, être chargé de cette commission, aussi délicate qu'importante.

## E S P A G N E.

MADRID (le 26 Novembre). L'Infant Don Fernando, fils unique du prince des Asturies, a été incommodé ces jours derniers de fièvres, qu'on a d'abord regardées comme assez dangereuses; mais actuellement ce jeune prince est hors d'affaire. — Le Roi a accordé une place au conseil-d'état au

---

suites ou autres qui traitent avec les Russes au nom de l'Empereur chinois. Le traité se fait en latin, & les missionnaires le mettent en Chinois. Dans tout ce peuple de savans, il n'y pas un homme qui sache d'autre langue que celle de sa mere.

comte d'Aguilar, qui a été revêtu du caractère de son ambassadeur aux cours de Turin & de Vienne ; & S. M. a conféré cette dernière ambassade au marquis de Llano, conseiller-d'état, frere de M<sup>r</sup>. de Llano, son ministre à la Haye. La charge de secretaire du conseil - d'état, qu'avoit le marquis de Llano, passe à Don Bernardo del Campo, ministre par *interim* de S. M. à la cour de Londres ; & pendant son absence elle sera remplie par Don Eugenio de Llaguno Amirola, qui retient en même tems celle de premier officier de la premiere secretaierie-d'état & des depêches. S. M. a nommé Don Francisco Monino, frere du comte de Florida Blanca, son ambassadeur près la république de Vénise : il avoit été jusqu'ici ministre plénipotentiaire du Roi à la cour de Turin. L'ambassade de Vénise vaquoit par la mort de Don Leopoldo de Gregorio, marquis de Squillace, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-blanc, conseiller-d'état, lieutenant-général des armées du Roi, son gentilhomme de la chambre &c. mort à Vénise le 13 Septembre dans la 85<sup>e</sup>. année de son âge. L'on fait, que ce seigneur, qui avoit rempli les fonctions de premier-ministre à Naples, lorsque notre Monarque en occupoit le trône, vint avec S. M. en Espagne, où il fut ministre des finances & de la guerre, jusqu'à ce que, par une suite de quelques mouvemens populaires, il quitta ses places & l'Espagne, pour servir ensuite le Roi, en qualité de son ambassadeur à Vénise.

La population de St. Ildephonse étant très-considérable, principalement lorsque la cour y réside; & n'y ayant qu'une seule église où l'on enterroit tous les morts, il a été construit par ordre du Roi un cimetière avec une chapelle à une certaine distance de l'endroit. On s'étoit proposé de mettre en exécution le règlement fait à ce sujet dès le mois de Mars dernier, mais ce n'est que depuis quelques jours que la bénédiction eut lieu avec toutes les cérémonies requises.

La cour a reçu des dépêches d'Alger: elles paroissent ne pas être favorables à la paix, que notre cour vouloit ménager entre les couronnes de Naples & de Portugal, d'une part, & cette régence barbare de l'autre. Depuis l'espece de trêve entre celle-ci & l'Espagne, les pirates algériens se montrent dans la Méditerranée; & ils viennent souvent jusqu'à la vue de Cadix. On a proposé, dit-on, à S. M. de mettre un impôt considérable sur le peuple, pour tenter une nouvelle expédition plus redoutable que les précédentes; mais S. M. a rejeté ce moyen, disant qu'elle ne vouloit pas vexer le peuple pour le soulager. (a)

#### PORTUGAL

---

(a) Cela rappelle la réponse tout-à-fait remarquable de Ferdinand III, Roi de Castille. Ce prince étant en guerre avec les Maures, étoit fort embarrassé de trouver les moyens de la continuer. Son ministre lui suggéra un expédient qui consistoit en un impôt extraordinaire. Le Roi le jugeant trop cruel pour ses sujets,

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 16 Novembre). S. M. la Reine est affligée depuis quelques jours d'une fluxion sur les yeux ; cette incommodité douloureuse allarme tout le monde ; elle est sans doute la suite d'une indisposition assez dangereuse & ordinaire aux femmes de l'âge de la Reine ; on n'est pas sans crainte pour les suites que peut avoir cette suppression d'humeurs. Il a été question de faire feindre Sa Maj. Ses médecins lui ont conseillé d'aller prendre les bains dans la province d'Algarves, où l'on dit qu'il s'en trouve de merveilleux ; mais il ne paroît pas, que S. M. ait résolu de suivre cet avis.

## I T A L I E.

ROME (le 3 Décembre). On n'est pas encore bien instruit de ce qui s'est passé au consistoire du 6 Novembre, mais on croit qu'il s'est agi des démarches, que le St. Siège a faites pour soustraire M<sup>r</sup>. le cardinal à une juridiction, qu'on regarde ici comme incompétente, ou du moins pour conserver par des protestations les droits du

---

sujets, le rejetta avec indignation. *Cherchez un autre moyen*, dit-il à son ministre, *je crains plus la malédiction d'un de mes sujets, que toute l'armée des Maures.*

Sacré-College. — Un autre sujet de contestation, c'est la déclaration, que l'Electeur de Cologne a fait faire au Pape, qu'il n'admettroit plus dans l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster d'autre juridiction ecclésiastique que la sienne, & que Mgr. le nonce ne seroit plus à sa cour que sur le pied d'un ministre étranger. Si Son A. E. suit à cet égard les principes de l'Empereur, son frere, la cour de Naples n'est pas plus disposée à s'en départir; & l'on désespere de terminer les différens, qui subsistent depuis si long-tems avec elle, malgré les peines, que le cardinal de Bernis, le chevalier Azara, ministre d'Espagne, le cardinal Spinelli, & le cardinal secretaire-d'état se sont données pour les applanir. — L'abbé de Bourbon est arrivé ici avant-hier: il a pris son logement chez le cardinal de Bernis.

Nous apprenons de Trani, qu'on vient d'y déterrer casuellement le cadavre d'un évêque, mort depuis plus de 4 siècles; son corps est aussi intact que s'il n'étoit enterré que depuis quelques jours; il a la barbe fort longue, qui n'a pas souffert la moindre altération. Les habits pontificaux, dont il est revêtu, paroissent presque neufs; d'après les détails qui ont été envoyés ici, on ne doute aucunement qu'il ne soit donné ordre d'instruire un procès verbal authentique sur un fait aussi remarquable. — Les avis de Terni ne sont guère consolans; on continue d'y ressentir très-fréquemment de violentes secousses de tremblemens de terre. En conséquence,

1. Janvier 1786.

51

quence, plusieurs des principaux habitans de la dite ville, craignant les effets de ce terrible fléau, ont abandonné toutes leurs possessions, pour venir s'établir en cette capitale.

Les dernières lettres de Pétersbourg nous annoncent que l'élection d'un vicaire-général des Jésuites, dans la Russie-Blanche, s'y est enfin faite, dans la personne du R. P. Gabriel Lenkowitz, Polonois, homme d'un mérite distingué, recteur du collège de Pollock, & vicaire-général *ad interim* nommé par son prédécesseur. Ensuite on a procédé aux choix des postes subalternes, d'assistant, de secrétaire &c. On remarque que cette élection a eu lieu le 8 Octobre, qui, dans l'ancien calendrier, adopté dans tout l'empire russe, répond au 27 Septembre, jour auquel, il y a 245 ans, le Pape Paul III, donna son approbation & naissance à l'Ordre des Jésuites.

On vient de publier ici une édition de St. Maxime, par ordre exprès de Sa Sainteté. Elle a pour titre : *Sancti Maximi, Episcopi Taurinensis, opera, jussu Pii VI, P. M. aucta atque adnotationibus illustrata*. Ce vol. *in fol.* est de 791 pag. sans les préliminaires & un *appendix*. Quoique ce saint évêque ne puisse pas être compté parmi les Pères de l'Eglise du premier rang, Pie VI a jugé que le recueil de ses ouvrages-étoit assez précieux pour que cette édition méritât son attention particulière. S. S. en a confié la direction à l'un des plus savans religieux de Rome, le P. Bruno Bruni, des Ecoles pies,

& lui a fait procurer, en Italie & chez l'étranger, tous les secours dont il pouvoit avoir besoin. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette édition, c'est la dédicace faite au Roi de Sardaigne par S. S. elle-même. Singularité qui a trouvé des désapprobateurs.

VENISE (le 1 Décembre). Les commissaires nommés par la Porte pour évaluer les dégâts, causés sur notre territoire par le bacha de Scutari, sont déjà arrivés à Castelnovo; dès qu'ils se seront acquittés de leur commission, notre république obtiendra du divan, sans le moindre délai, tous les dédommagemens qu'elle est en droit d'exiger. Le bruit public fait monter ces dégâts à 500 mille piaftres, sans compter la perte d'environ 20,000 sujets vénitiens massacrés dans les divers saccagemens. — Il a été conclu entre cette république & la régence de Tunis, une amnistie de 40 jours, qui, à ce qu'on espere, fera la base d'un accommodement. La lettre que le Dey a écrite pour cet effet au chevalier Emo mérite d'être rapportée par sa singularité.

*« Lorsque tu m'apportas, il y a quelques années, les présens de ta république, tu m'as suras que tu étois mon ami; mais je vois que je n'ai pas de plus grand ennemi au monde que toi, puisque personne ne m'a fait plus de mal. Si tu as dit vrai alors, & si tu veux réellement te montrer mon ami, renvoie ton escadre, reste avec ton seul navire, & nous traiterons ensemble de la paix. »*

MALTE (le 30 Octobre). Il étoit parti de Tunis, une escadre de quatre galiottes barbaresques, avant l'arrivée de l'escadre vénitienne

tienne sur les côtes d'Afrique ; la petite flottille de pirates étoit en course dans la Méditerranée, & n'osoit se présenter devant Tunis pour y rentrer, crainte d'être interceptée par les Vénitiens. En attendant de pouvoir regagner leur port, les Tunisiens entreprirent de faire une descente dans l'isle rouge, voisine de l'isle de Sardaigne. Cette isle est absolument sans défense, & les Barbaresques auroient facilement exécuté leur dessein, s'ils n'avoient été découverts & aperçus de Cagliari, capitale de la Sardaigne. Trois galiottes maltoises se trouvoient heureusement à l'ancre dans le port de Cagliari ; les braves capitaines qui les commandoient, leverent l'ancre sur le champ & mirent à la voile pour aller chercher les Tunisiens. La petite escadre de Malte eut bientôt joint l'escadre tunisienne, & en l'approchant, lui présenta le combat. Le défi fut accepté & la bataille s'engagea. Le commandant des infideles s'attacha à la plus petite des galiottes de la religion, pendant que les trois autres galiottes de son escadre combattoient contre les deux galiottes maltoises. Le capitaine Pietro qui se battoit contre le général infidele, soutint tout son feu avec une intrépidité qui lui fit le plus grand honneur & qui lui assura la victoire. Quoique désarmé, & que toutes les rames de sa galiotte fussent brisées, sur le rang à sa droite, il ordonna l'abordage. Son équipage redoublant de courage à l'approche du danger, s'empressa d'obéir à ses ordres ; on fit cinq tentatives inutiles pour jeter le grappin ; la sixième fut plus heureuse ; la galiotte ennemie fut accrochée & l'équipage maltois passant brusquement, le sabre à la main, sur le pont du navire ennemi, le combat devint meurtrier & sanglant. On se battit corps à corps pendant longtems ; enfin à quatre heures & demie de l'après-midi, la victoire se déclara contre les corsaires, la galiotte ennemie fut prise à l'abordage, & nos deux autres galiottes s'emparèrent chacune d'une des autres ; de façon que la victoire

toire a été complete. La quatrième galiotte de Tunis se sauva au commencement du combat, & on ne l'a plus vue.

Il s'est trouvé sur les trois galiottes prises, 220 hommes d'équipage, sur lesquels, il y en eut 52 de tués & 32 de blessés; nous avons eu de notre côté, six hommes tués & cinq blessés.

Les galiottes, après un succès si heureux, rentrèrent à Cagliari; le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces dans l'église cathédrale. Le bailli de la Trinité, vice-roi de l'île, fit donner des rafraichissemens aux équipages des trois galiottes victorieuses. Les habitans de leur côté, se sont empressés à porter à bord toutes sortes de provisions fraîches & délicates. Ces trois braves capitaines rentrèrent dans notre port le 14; le grand-maître, les chevaliers de l'Ordre & tous les habitans de l'île les ont reçus avec les applaudissemens que leur bravoure mérite. On a tout lieu de croire, que cette leçon & celle que le chevalier Emo vient de donner aux Tunisiens, les rendra moins arrogans. Si l'on vouloit, il seroit très-facile de purger la Méditerranée de cet essaim de pirates, qui l'infestent & troublent le commerce des Puissances maritimes.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Décembre). La cour a pris successivement le deuil pour la mort du Landgrave de Hesse-Cassel & pour celle du prince George de Mecklembourg-Strelitz, le plus jeune des freres de notre Reine. — Le Roi, en son conseil, a rendu une proclamation, par laquelle le parlement, qui avoit été prorogé au 1 Décembre, l'est ultérieurement au 24 Janvier de l'année prochaine.

1. Janvier 1786.

55

Le traité de paix, que les Hollandois viennent de conclure avec l'Empereur, & celui d'alliance avec la France, absorbent toute l'attention de nos politiques. On se réjouit, que l'Escaut continue à rester fermé. L'ouverture de ce fleuve auroit pu rendre les Russes indépendans de l'Angleterre. On prétend, qu'alors ils n'auroient plus eu besoin de cultiver l'amitié des Anglois, pour ménager des ports de relâche aux navires russes : & l'on ajoute, que, si le ministere britannique ne s'est donné aucune peine, pour s'opposer à cette ouverture, c'est qu'il étoit persuadé, qu'elle n'étoit pas non plus à l'avantage des François, qui avoient par leur médiation le plus de moien de s'y opposer. Mais il s'en faut de beaucoup, qu'on soit aussi satisfait du traité d'alliance. Nos papiers sont remplis d'invectives contre les ministres actuels, comme s'il eût dépendu d'eux d'empêcher un événement, qu'on ne peut attribuer qu'à l'imprudence de leurs prédécesseurs.

Les princes Ernest-Auguste, Auguste-Frédéric & Adolphe-Frédéric, les plus jeunes des fils de Sa Majesté, reçoivent tous les trois une éducation, pour entrer dans le service public. Les princes Ernest & Adolphe ont choisi la vocation de la Marine, d'après l'exemple du prince Guillaume-Henri, actuellement commandant de la frégate l'Hébé. Le prince Auguste a donné la préférence au service de terre, où il n'entrera cependant pas avant d'avoir atteint sa 16<sup>e</sup>. année. Le prince

Adolphe, qui n'est que dans sa 12<sup>e</sup>. année, doit encore étudier deux ans. Pour avancer leurs progrès dans la Tactique navale, on leur a mis sous les yeux deux superbes modèles, l'un d'un vaisseau du premier rang & l'autre d'une frégate, tous deux complètement grées & équipés.

On vient de découvrir, dit un de nos papiers, un très-vaste souterrain, sous le cellier d'une vieille maison du bourg de Long-Lane; on y descend par une trape de fer qui étoit restée longtems ignorée, & qui n'a été découverte que par un nouveau locataire qui a fait nettoier le cellier & sur-tout rabaïsser le pavé. Le souterrain auquel elle conduit est à environ 20 pieds de profondeur. Son étendue n'est pas encore connue, parce que ceux qui se sont hasardés à y descendre, n'ont pas osé aller au-delà d'un demi-mille. Il semble au nombre des cellules à droite & à gauche qui communiquent entre elles, qu'elles formoient autrefois une espece d'appartement; on juge que ce souterrain étoit destiné à des usages religieux, par une croix de pierre qui est à l'entrée, avec diverses figures dont une représente David jouant de la harpe; la voûte en paroît très-solide; il s'étend peut-être à plusieurs milles; on y a trouvé des parties de squelettes humains dispersés çà & là, & qui peuvent avoir intimidé le peuple du voisinage, qui n'a pas osé pénétrer bien loip. La commune opinion est que c'étoit une retraite pour les catholiques, durant les horribles persécutions qu'ils ont essuïées sous Henri VIII, Elisabeth,

1. Janvier 1786.

57

Elisabeth, Edouard & Jacques I; qu'ils y célébroient les saints Myfteres; & qu'à la fin, la perfecution augmentant toujours, plusieurs prêtres y font morts de faim & de misere. (a)

Le Sr. Budmore, dentiste du Roi, qui vient de mourir, a été enterré, conformément à ses intentions, à Nottingham, lieu de sa naissance; on a mis sur sa tombe cette épitaphe singuliere, qu'il avoit fait lui-même: *Ci gît Thomas Budmore, qui a acquis une fortune, considérable en arrachant des dents.*

Les dernieres lettres de la Jamaïque contiennent des nouvelles plus précises qu'auparavant sur le dommage, causé par l'ouragan du 26 Août dans divers ports des Antilles. A Antigua la tempête n'avoit pas été violente, & elle n'avoit pas fait de grands dégâts dans l'intérieur de l'Isle; mais tous les petits bâtimens dans les differens ports avoient été jettés à la côte. A Ste. Croix presque toutes les maisons avoient été renversées & les vaisseaux mouillant en rade coulés à fond. A St. Eustache il n'y avoit eu que quelques maisons de renversées & quelques navires de poussés à la Mer. A St. Christophé diverses maisons ont été jettées à bas, toutes les plantations de l'Isle considérablement

---

(a) Ce font cependant les Anglois qui déclament avec le plus d'ardeur contre l'inquisition d'Espagne.

endommagées, & plusieurs vaisseaux échoués ou poussés à la Mer. La Barbade n'avoit pas grandement souffert. A St. Domingue les plantations & les établissemens du Nord avoient éprouvé de grands dégâts; & plusieurs étoient entierement détruits. Il s'étoit trouvé dans le port de Jérémie 8 navires, dont un avoit été arraché de ses ancres & les autres jettés sur la côte; mais on ne désespéroit pas de les sauver. Au Cap-François trois vaisseaux avoient été absolument perdus & un grand nombre échoués. La ville du Port-au-Prince n'avoit pas essuié de grands dommages; mais les navires s'étoient fait beaucoup de mal en s'entre-choquant, & vingt d'entre eux avoient été jettés sur le rivage. Deux brigs américains & une chaloupe françoise avoient été perdus aux Cayes. (a)

On mande de la Bermude, que cette île se trouve dans un état parfait de confusion & d'anarchie; qu'elle est divisée en deux partis également puissans, l'un pour les Etats-unis, l'autre pour l'Angleterre. Le gouverneur Browne, n'ayant pu empêcher le commerce prohibé avec les Etats américains, avoit été réduit, pour arrêter les délibérations inconstitutionnelles des habitans, à dissoudre les assemblées-générales. La proximité du continent des Etats-unis ne pourra manquer

---

(a) 1 Décembre 1785 p. 524. — Autres ouragans terribles essuiés depuis peu d'années dans les Antilles, & sur-tout à la Jamaïque: 1 Fév. 1781 p. 209. 1 Decemb. 1781 p. 541.

1. Janvier 1786.

59

quet de rendre la situation de cette île très-inquiétante pour l'Angleterre. — Des avis du continent de l'Amérique portent, que vers la fin du mois de Septembre toute cette vaste côte avoit aussi essuïé des orages terribles, & que les plantations de la Virginie & du Maryland avoient considérablement souffert. Les nations indiennes avoient déjà commencé les hostilités sur les habitations avancées dans les terres; mais, comme on comptoit jusqu'à 5 mille hommes d'une milice bien exercée sur ce territoire, on ne craignoit guere l'invasion de ces hordes sauvages.

On a parlé ci-devant du discours de M<sup>r</sup>. Mainwaring \* contre divers établissemens qu'on prétendoit former pour divertir le public. Ces projets aiant été en conséquence rejettés par les Juges-de-paix, on proposa une association littéraire; le sévère magistrat ne l'approuva pas davantage. “ *Les grands hommes, dit-il, qui se sont illustrés dans les sciences, les lettres & les arts, sont arrivés au faite de la gloire, sans le secours des corps littéraires auxquels ils n'ont jamais appartenu, ou avant que d'y être associés. Le génie même n'a pas besoin de support: il ne brille que livré à lui-même, à ses méditations profondes; il se nourrit dans la solitude, & il dédaigne les observations minutieuses de ces hommes qui, réunis en grand nombre, ne sont & ne peuvent qu'être condamnés à une éternelle médiocrité. Supposons, ce qui est dans l'ordre naturel des choses, que ces hommes adoptent un système, un goût & des prin-*

\* 1 Déc.  
1785 P. 52.

cipes qui leur soient particuliers, que d'obstacles n'éprouvera pas de leur part un homme à grand talent qui aura une manière différente de penser? On tâchera de l'écraser par toute l'autorité qu'ont des compagnies que l'opinion publique accrédite, & par une suite de cet esprit de corps, qui est toujours très-nuisible, lorsqu'il est mal dirigé. Enfin, quand il seroit vrai que les sociétés littéraires peuvent être utiles dans leur origine, il n'en est pas ainsi dans la suite des tems où l'intrigue & les demi-talens tiennent lieu de mérite, & écartent ceux qui ont des titres réels par leurs connoissances & leur modestie \* „ Par ces réflexions le président entraîna ses collègues dans son opinion, & la société n'eut pas lieu.

\* 7 Juin  
1785 p. 186.

DUBLIN (le 8 Décembre). L'on croit généralement ici que la session prochaine du parlement fera une des plus importantes que l'on ait encore vues; les ministres anglois & irlandois travaillent à un nouveau traité qui peut-être en apparence paroîtra plus avantageux à l'Irlande que le dernier, mais qui dans le fond sera toujours calculé de manière à anéantir la puissance législative du parlement d'Irlande dans les affaires de commerce, & à l'affujettir à des restrictions, & à des monopoles insurmontables; mais nonobstant les intrigues de l'administration, le nombre des partisans des vrais intérêts de la patrie augmente tous les jours. On croit aussi, que la taxe fonciere sera proposée après le traité de commerce; mais selon toutes les apparen-

1. Janvier 1786.

61

ces elle sera rejetée ; la nation a fait connoître depuis longtems sa façon de penser relativement à ces deux objets , & il n'est pas douteux qu'elle n'emploie toute sorte de moïens constitutionnels pour les faire rejeter.

### P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 18 Décembre). Les difficultés qui ont été élevées en plusieurs villes sur la confection du traité d'alliance avec la France , sont à-peu-près levées par-tout ; de sorte que l'échange des ratifications aura lieu pour le plus tard aux termes prescrits. Comme M<sup>r</sup>. le marquis de la Côte , gendre de M<sup>r</sup>. l'ambassadeur , nouvellement arrivé de Paris , doit y retourner dans peu , on ne doute point que ce seigneur ne soit chargé de porter à Versailles la dite ratification ; ainsi plus d'incertitude sur cette importante affaire.

Le bruit se soutient qu'une convention particuliere de commerce doit être bientôt signée entre l'Autriche & la Hollande , dans laquelle sera stipulée une certaine liberté sur l'Escaut pour les navires autrichiens , ainsi que plusieurs articles relatifs à la navigation aux Indes-orientales ; mais quoiqu'on sache fort bien qu'il en a été question dans plusieurs conférences tenues à Paris , il n'en est pas moins sûr que L. H. P. se refuseront constamment à tous arrangemens de ce genre. M<sup>r</sup>. le baron de Reischach , attendu incessamment , est chargé , dit-on , de la rédaction

du dit traité de commerce ; son arrivée éclairera ce qui reste d'obscur dans tous ces bruits.

Il est maintenant question de la réforme à faire dans les troupes de la république. De la légion de Maillebois seront formés deux régimens, l'un de cavalerie & l'autre d'infanterie, sur le pied des régimens nationaux ; ce qui leur donnera une confiance plus solide. De l'excédent, ainsi que de ce qui sera retranché aux corps de Salm, de Matha &c, on formera une milice maritime qui sera employée aux établissemens des deux compagnies des Indes. Tel est du moins le plan qui a été proposé, & qui a déjà la sanction de plusieurs membres de la haute régence.

On parle beaucoup dans le public d'une lettre que S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange a reçue de S. M. Prussienne, relativement aux affaires qui concernent ses différens avec les Etats de Hollande ; on ajoute que cette lettre étant absolument conciliatoire, le Prince a pris le parti de revenir à la Haye, & que toute la famille statthouderienne fera ici dans le courant de la semaine prochaine. Comme aucune copie de la dite lettre n'a encore percé, on ne peut en parler d'une manière affirmative ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'on prépare les appartemens de Leurs Alteffes, & qu'on les attend incessamment. On espere beaucoup de l'arrivée & de la présence du Prince, dont les intérêts, bien combinés, ne peuvent, & ne doivent pas être autres que ceux mêmes de l'Etat.

M<sup>r</sup>. van Braam, commandant l'escadre de

1. Janvier 1786.

63

la république aux Indes-orientales , après avoir fait plusieurs conquêtes, utiles pour le commerce de la compagnie, en a fait une nouvelle, avant de rentrer à Batavia; il a subjugué un autre Prince sur la côte de Malaca, & l'a soumis au gouvernement-général de la compagnie dans les Indes-orientales. M<sup>r</sup>. van Braam a pris possession d'un fort, situé dans le territoire de ce petit Roi, pour le tenir en respect; il y a laissé un lieutenant pour y commander la garnison hollandoise qu'il y a mise. Les Etats-généraux ont reçu les détails relatifs à cette nouvelle acquisition.

Selon les lettres de Bruxelles, tout annonce que L. A. R. l'Archiduchesse, Gouvernante des Pais-bas, & son auguste époux le Prince de Saxe-Teschén, se préparent à partir pour Vienne vers le commencement de Janvier.

## A L L E M A G N E.

V I E N N E (le 6 Décembre). M<sup>r</sup>. le marquis de Noailles, ambassadeur du Roi de France en cette cour, aiant obtenu la permission de son maître pour retourner quelque tems dans sa famille, est parti d'ici le 24 Novembre pour se rendre à Paris. — L'Empereur est parfaitement rétabli d'une indisposition, qui durant trois jours lui avoit fait garder la chambre & même le lit. S. M. continue à se rendre assidûment à la chancellerie & à surveiller avec le soin le plus infatigable

fatigable les affaires politiques & civiles. —

Le baron de Martini, qui vient d'être nommé conseiller privé, s'est mis dimanche en route pour Milan en qualité de commissaire impérial, pour aller introduire les nouveaux réglemens dans toute la Lombardie autrichienne.

— On parle toujours de la suppression de la chancellerie de Hongrie & de Transylvanie qui sera réunie, à ce que l'on croit, pour le premier Janvier prochain, à la chancellerie d'Autriche & de Bohême, parce que c'est à cette époque que les nouveaux tribunaux & réglemens établis en Hongrie doivent commencer à entrer en activité, & en outre parce que le Monarque n'a pas encore nommé de successeur au grand-chancelier décédé.

Un des premiers Princes d'Empire a fait remettre, par son archivaire, à S. M. l'Empereur, plusieurs papiers & documens d'importance qui, dans des tems de troubles & de guerre, doivent avoir été soustraits aux archives du royaume de Hongrie. — En fouillant à Semlin près des fondemens d'une ancienne mosquée, sur lesquels on érige actuellement une église catholique, qui servira de paroisse, on a découvert quantité d'antiques, ainsi que des piéces pétrifiées, entr'autres un lievre, une poule & plusieurs œufs, convertis en pierre. (a)

---

(a) Cela paroitra incroyable à ceux qui croient que la pétrification s'opere toujours d'une manière lente & insensible, & qui sur ce système ont bâti des époques interminables pour expliquer

1. Janvier 1786.

65

Il a été donné ordre à tous les avocats des pais héréditaires de S. M., de prendre bien soin des affaires de leurs parties, & de ne se rendre responsables d'aucune négligence, sous peine d'être suspendus & déclarés en outre incapables de remplir aucun autre emploi dans les Etats de S. M. —

La direction préposée aux fortifications de Pless, en Bohême, s'étant rendue coupable de beaucoup de malversations, il y a été établi une commission, pour examiner l'état de la chose : c'est le général-major comte de Stuart, qui y préside. — On dit qu'il doit être convenu, qu'à l'avenir l'Archiduc François résidera pendant l'été à Ofen, & à Vienne pendant l'hiver. On ajoute aussi, que dans deux ans S. A. R. épousera la Princesse Elisabeth de Wurtemberg, & qu'aussi-tôt après la célébration de ce mariage, l'Archiduc

---

expliquer des troncs d'arbres & d'autres masses pétrifiées. Il peut sans doute se faire que ce que les papiers publics racontent de la trouvaille faite à Semlin, soit faux ou mal vu. L'imagination des physiciens prend souvent pour des pétrifications, des objets d'une figure si équivoque & si informe qu'il est bien téméraire d'affirmer que leur nature primitive a été autre chose que de la pierre ou de la terre propre à le devenir. Mais comme il est constant que la pétrification s'opere souvent très-rapidement & quelquefois d'une manière presque instantanée, comme je puis le démontrer par des faits indubitables, rien n'empêche qu'on ne puisse croire à un *lièvre*, à une *poule* *pétrifiés*.

duc fera un voiage en France & en Italie & restera deux ans absens. — Le prince de Gallitzin, ambassadeur de Russie à notre cour, a reçu en présent de l'Empereur, à l'occasion de la signature d'un traité de commerce entre les deux cours impériales, une montre & une tabatiere, estimées 20,000 flor. — Comme on attend ici sûrement le Duc regnant des Deux-Ponts, ainsi que Madame l'Archiduchesse Christine, avec le Duc de Saxe-Teschén son époux, nos politiques veulent absolument, que l'échange de la Bavière, contre les Pays-bas soit une chose conclue, dont par conséquent il ne seroit plus permis de douter.

*Suite de la réponse faite à la déclaration de la cour de Berlin.*

*Cette conjecture, déjà très-forte en elle-même, ne se confirme que trop par l'affertion de la cour de Vienne, " que la Maison Palatine „ avoit, par le traité de Baden, la pleine liberté d'échanger ses Etats „. Il est vrai, que l'article XVIII de la paix de Baden porte „ que si la Maison de Bavière trouve convenable de faire quelque échange de ses Etats „ contre d'autres, S. M. Très-Chrétienne a „ promis de ne pas s'y opposer „ : mais il résulte clairement du dispositif même de cet article, que les contractans n'ont cru promettre à la Maison de Bavière qu'un échange partiel de quelques pays ou districts, qui pourroit être convenable à ses intérêts : mais on n'a sûrement pas songé ni pu songer alors à l'échange total d'un grand électorat & fief de l'Empire, qui, se trouvant sous la disposition de la Bulle-d'Or, n'étoit aucunement susceptible d'une altération de cette nature, laquelle auroit affecté de trop près & renversé la constitution essentielle du*

college electoral, & même l'intégrité de tout le système confédératif de l'Empire.

Déjà à l'occasion de la dernière succession de Baviere la cour impériale & royale a soutenu, que par la paix de Baden il avoit été formellement stipulé, en faveur de la Maison de Baviere, une liberté illimitée d'entreprendre un échange de ses Etats contre d'autres pais. Sur cela la cour de Berlin, dans sa Réponse au manifeste principal publié à Vienne, a répliqué à la page 101 mot-à-mot ce qui suit. " La paix de Baden a donné, il est  
 ,, vrai, à la Maison de Baviere la faculté de  
 ,, faire un échange de ses Etats, mais non  
 ,, de telle façon, que des membres indivi-  
 ,, duels de cette Maison pussent le faire sans  
 ,, le concours des autres; & le pacte de Pa-  
 ,, vie a absolument défendu à la Maison de  
 ,, Baviere tout échange & tout troc; défense,  
 ,, qui ne sauroit du moins se lever sans le  
 ,, consentement de la Maison entiere. L'on  
 répete la même chose dans cette réponse à  
 la page 179 dans les termes suivans. " Par le  
 ,, traité de Pavie il a été défendu aux mem-  
 ,, bres individuels de la Maison Bavaro-Pala-  
 ,, tine de rien échanger ni troquer de leurs  
 ,, Etats. L'on ne s'en est point départi à la  
 ,, paix de Baden: mais il est seulement dit à  
 ,, l'article XVIII *Si Domus Bavarica a sua*  
 ,, *integrâ restitutione aliquam Statuum suorum*  
 ,, *cum aliis permutationem rebus suis convenire*  
 ,, *autumaret, & tum Sacra Regia Majestas*  
 ,, *Christianissima nihil obstaculi injiciet.* L'on  
 ,, n'a proprement stipulé ici que le consente-  
 ,, ment de la couronne de France; & il s'en-  
 ,, suit seulement de cet article, ainsi qu'il  
 ,, s'entend de soi-même, que la Maison en-  
 ,, tiere de Baviere peut échanger ses Etats,  
 ,, lorsqu'elle le juge à propos, mais non pas  
 ,, qu'elle doive les échanger, ni que des  
 ,, membres individuels puissent non plus le  
 ,, faire. "

Qu'on compare à présent avec le contenu, qu'on vient de citer mot-à-mot, des déclarations, que la cour de Berlin fit alors, le

langage qu'elle tient aujourd'hui. En 1785 l'accord de Pavie défend tout échange & toute autre aliénation quelconque, de la manière la plus absolue, même de la plus petite partie des Etats de Baviere; de sorte que cette défense ne peut plus se lever, pas même du consentement de la Maison entière. En 1778 l'abrogation de ce pacte étoit encore permise à la Maison entière; & la défense n'en subsistoit qu'à l'égard des membres individuels. En 1785 il résulte du dispositif même de l'article XVIII de la paix de Baden, " Que  
 „ les contractans n'ont cru promettre à la  
 „ Maison de Baviere qu'un échange partiel  
 „ de quelques pais ou districts, qui pourroit  
 „ être convenable à ses intérêts; & qu'on  
 „ n'a sûrement pas songé ni pu songer alors  
 „ à l'échange total d'un grand électorat & fief  
 „ de l'Empire „. En 1778 la paix de Baden avoit non-seulement accordé à la Maison de Baviere la faculté d'échanger ses Etats du consentement de tous ses membres; mais *il s'entendoit alors de soi-même*, que toute la Maison de Baviere pouvoit les échanger, lorsqu'elle le voudroit. En 1788 l'on soutient ouvertement, " qu'on n'a pu songer à l'échange  
 „ total d'un grand électorat, qui se trouvoit  
 „ sous la disposition de la *Bulle-d'Or*, & qui  
 „ par conséquent n'étoit aucunement suscep-  
 „ tible d'une altération de cette nature „. En 1778 l'on convenoit non-seulement, que l'on avoit pu y songer, mais qu'on n'avoit jamais douté de la possibilité d'une pareille altération. En 1785 l'on prétend, " qu'une altération de cette nature affecteroit la constitution essentielle du college électoral, & même l'intégrité de tout le système confédératif de l'Empire „. L'aveu, qu'on a fait en 1778, fournit au contraire la preuve palpable, que les difficultés & les conséquences, qu'on présente aujourd'hui à l'imagination, doivent ne pas s'être offertes alors, même en songe, à tout l'Empire ni à chacun des Etats en particulier, lorsqu'ils ratifièrent à voix unanime la paix de Baden, notamment

tamment l'art. XVIII de ce traité, & que par-là ils confirmerent d'avance l'échange, qui pouvoit se faire plutôt ou plus tard, avec le consentement de toute la Maison Bavaro-Palatine, à l'égard de ses Etats.

A toutes ces preuves, fondées sur les termes mêmes de l'aveu fait par la cour de Berlin, nous ajouterons par surabondance une analyse ultérieure des objections, qu'on fait par cette déclaration: elles consistent « en ce que les » contractans de la paix de Baden n'ont pas » songé ni pu songer à l'échange total de la » Baviere ». Qu'ils n'y aient pas songé, l'on veut le prouver « parce qu'il résulte claire- » ment du dispositif même de l'Art. XVIII. de » la paix de Baden, que les contractans n'ont » cru promettre à la Maison de Baviere qu'un » échange partiel de quelques pays ou districts, » qui pourroit être convenable à ses intérêts ». Qu'ils n'aient pu y songer, on veut le conclure de ce « qu'il est question ici de l'échange » total d'un grand électorat & fief de l'Em- » pire, qui, se trouvant sous la disposition » de la Bulle-d'Or, n'étoit aucunement suscep- » tible d'une altération de cette nature. »

A quoi les contractans aient songé ou n'aient pas songé, en faisant l'un ou l'autre des articles ou traité, ou quelles aient été proprement leurs vues, c'est une question de fait, laquelle, si les mots pouvoient donner lieu de façon ou d'autre à quelque doute, ne pourroit s'éclaircir avec certitude qu'unique-ment par l'histoire de la négociation de la paix, conclue à Baden; & les actes, qui existent à ce sujet, prouvent de la manière la plus évidente:

« Que l'Electeur, qui avoit été mis alors au ban de l'Empire & dépouillé de ses Etats en Allemagne, ne vouloit pas absolument retourner en Baviere, & que ses desirs les plus ardens se portoient vers les Pais-bas: que delà il faut déduire la source immédiate & l'unique motif, pourquoi alors, lorsqu'il fut enfin décidé, que l'Electeur seroit rétabli dans ses Etats, cependant sans aucun dédommement

quelconque, il fut d'abord mis sur le tapis divers projets d'échange, tantôt pour la Bavière entière & le Haut-Palatinat, tantôt pour la plus grande partie de ces Etats: qu'on ne put pas s'accorder d'abord sur ce point, mais qu'on ne voulut pourtant pas retarder pour ce seul objet une paix, dont la conclusion étoit des plus pressantes: que dans cette vue, pour concilier autant qu'il étoit possible l'un avec l'autre, l'on détermina une fois pour toutes par l'article XVIII la libre faculté d'un échange, mais qu'on laissa au choix & à la libre disposition de la partie intéressée la façon de faire cet échange. »

A cet effet l'on ajouta au premier projet du traité de paix, notamment à l'article XX la clause: *si l'Electeur de Bavière, après son rétablissement total, trouve, qu'il lui convienne de faire quelque changement de ses Etats contre d'autres, le Roi Très-Chrétien ne s'y opposera pas.* D'après l'expression: *si l'Electeur*, l'on auroit pu élever avec raison le doute, si cette libre faculté d'échange étoit seulement personnelle pour l'Electeur d'alors, ou si elle appartiendroit à tous ses successeurs. Afin de lever ce doute, & d'exprimer clairement, qu'on avoit en vue cette dernière stipulation, l'on a inféré l'article XVIII dans le traité de Rastadt & l'article XVIII dans celui de Baden, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Les faits, tels qu'on vient de les détailler, & tout l'ensemble des négociations, telles qu'elles ont eu lieu alors, moins que les termes mêmes de l'article XVIII comparés avec eux, mettent hors de tout doute le vrai sens & l'intention de cet article.

Il n'y est pas dit: « Si la Maison de Bavière trouve, qu'il lui convienne de faire un changement de quelques-uns de ses Etats ». *Si Domus Bavarica permutationem Aliquorum suorum Statuum rebus suis convenire aumaret*: mais il y est dit: « Si la Maison de Bavière trouve, qu'il lui convienne de faire quelques changemens de ses Etats »: *ALIQUAM permutationem Statuum suorum.*

Pour

1. Janvier 1786.

21

Pour ce qui regarde l'allégation ultérieure, que les contractans de la paix de Baden, quand même ils eussent voulu, n'eussent néanmoins pas pu songer seulement à un échange de toute la Bavière, l'on semble ne s'être pas rappelé, en minuant la déclaration de S. M. le Roi de Prusse, que les contractans de la paix de Baden étoient, d'un côté, l'Empereur & tout le corps germanique. d'autre part S. M. Très-Chrétienne. Or il est certainement hors de tout doute, que tout législateur peut étendre, limiter, changer, ou même abroger totalement ses propres loix ou celles de ses prédécesseurs suivant son bon plaisir. Par conséquent ce à quoi toute puissance législative sur la terre auroit été autorisée, l'Empereur & tout le corps germanique doivent nécessairement en avoir eu le droit. Vu donc que, d'après le contenu même du décret de l'Empire, « qu'aux négociations » de la paix de Baden il pourroit être traité, » de la part & au nom de tout le corps de » l'Empire, pour conclure la paix sur le » pied des conditions, dont on étoit convenu, » à Rastadt » : Que par le décret ultérieur du 9 Octobre 1714 il a été résolu unanimement, « qu'il falloit ratifier & confirmer, » de la part de l'Empereur & de l'Empire, » la paix signée à Baden entre S. M. Impériale & le St. Empire Romain, d'une part, » & la Couronne de France, de l'autre » : & que cette ratification de la paix s'en est effectivement ensuivie le 15 Octobre, il résulte de tous ces faits la conclusion incontestable, que, non-obstant la bulle-d'or & toutes les anciennes ordonnances à ce contraire, quelles qu'elles eussent pu être, l'Empereur & le corps entier de l'Empire ont pu accorder à la Maison de Bavière la libre faculté d'échanget toutes ses possessions ou une partie d'icelles ; & qu'ils la lui ont accordée réellement par le susdit article XVIII tel qu'il a été stipulé & ratifié.

(La suite l'ordinaire prochain.)

BERLIN (le 10 Décembre). Le Roi a envoyé au nouveau Landgrave de Hesse-Cassel la décoration de l'Ordre de l'Aigle-noir, dont le feu Landgrave, son pere, étoit également revêtu. Sa Maj. a donné une marque très distinguée de sa bienveillance au comte de Schlaberndorff, son chambellan actuel, en lui conférant la charge de grand-maître des bâtimens en Silésie, & en lui accordant toutes les prééminences & prérogatives, dont jouissoit en cette qualité son prédécesseur, le feu comte de Churschwandt. Le Roi a fait distribuer à notre garnison une grande quantité de farine, tirée des magasins; & lorsque cette provision aura été consommée, il sera fait une seconde distribution. Le duc de Courlande s'étant acquitté des visites ordinaires auprès des ministres & de la noblesse, sous le nom de comte de Wartemberg, on en conclut, qu'il passera l'hiver en cette capitale. — “ On voit circuler la „ réponse à l'imprimé, qui a paru à Vienne „ sous le titre d'Examen des motifs d'une „ association pour la conservation du systé- „ me de l'Empire, exposés dans la déclara- „ tion faite par S. M. le Roi de Prusse aux „ Etats de l'Empire & aux autres cours „ de l'Europe. Berlin 1785 „ Il ne faut pas regarder cette réponse & la déclaration qui avoit précédé, comme des especes de manifestes; car nous estimons ici, que, comme les deux cours impériales ont déclaré ne penser qu'à des trocs volontaires de la Baviere, & que notre cour croit avoir l'assurance des  
Princes

1. Janvier 1786.

78

Princes Palatins, appuïée par l'association, qu'ils ne veulent se prêter à aucun échange volontaire, il n'existe aucun démêlé réel entre les cabinets de Vienne & de Berlin, mais seulement une différence d'opinions sur un projet éloigné & spéculatif, pour lequel certainement ils ne voudront pas commencer une guerre. (a)

Le baron de Keller, envoyé de S. M. à la cour de Stockholm, vient d'être nommé en la même qualité à celle de Turin. M<sup>r</sup>. Ewart chargé des affaires de la Grande-Bretagne, malgré l'arrivée de Milord Dalrymple, envoyé de la même cour, doit rester ici en qualité de secrétaire d'ambassade. On croit que ce sera un comte de Romanzow qui remplacera ici le prince Dolgorucki, envoyé de Sa M. l'Impératrice des Russies, qui a obtenu la permission de retourner dans sa patrie.

RATISBONNE (le 5 Décembre). S'il en faut croire les bruits publics, il doit venir incessamment ici un envoyé de la cour de Sardaigne qui, depuis 7 ans, n'a eu de ministre à la diète de l'Empire. — On mande de la Baviere, qu'il est question d'y compléter tous les régimens; ceux d'infanterie vont être portés à 1500 hommes & ceux de

---

(a) Par cette considération nous disconti-  
nuerons de rapporter tout du long les très-  
prolixes piéces, qui composent cette guerre  
de plume; à moins qu'il ne s'y trouve quel-  
que chose de particulièrement remarquable:  
d'autant plus qu'on s'y répéte souvent, & que  
par tout ce qui a été dit, le public est suffi-  
samment instruit de la nature de la question.

cavalerie à 600. Avant la fin de ce mois-ci, chaque régiment doit envoyer en recrue 1 officier, 2 bas-officiers & 32 soldats. — Les lettres de cette province sont remplies d'alarmes relativement au projet d'échange. Les juristes du pays soutiennent, dit-on, qu'une société de citoyens ne peut appartenir à un seul individu, de manière qu'il puisse les donner, vendre, échanger sans leur consentement (a). Mais il est aisé de prévoir que les juristes ne seront pas admis au jugement de cette grande contestation. — M<sup>r</sup>. de Böhmer, conseiller de légation de S. M. Prussienne, de retour ici de la commission, qu'il a exécutée de la part de sa cour près des divers princes & membres du cercle de Franconie, a passé ici retournant à Mayence. L'on dit, que la plupart des réponses, qu'il a reçues à son invitation, pour que ces membres accédassent à la confédération germanique, ne sont pas décisives, étant conçues

\* J'en ai parlé dans le *Diction. hist.*; mais je ne puis me rappeler l'article: je faurai gré à celui qui me l'indiquera.

(a) J'ai vu autrefois un savant traité sur cette matière, que je croiois être de Melchior Canus; mais je commence à croire que je me trompe sur le nom de l'auteur \*. Il soutient également la négative. Mais outre que la destinée générale des nations a prescrit contre cette opinion; la contraire, fût-elle fautive, concourt à remplir le plan éternel des vicissitudes & des révolutions qui doivent agiter tous les Empires de la terre, les changer, les réformer, en faire la matière d'une mobilité & d'une inconstance bien digne de fixer les regards & les réflexions profondes d'une philosophie chrétienne. *Sicut opertorium mutabis eos, & mutabuntur; tu autem idem ipse es, & anni tui non deficiunt.* Psal. 101. — 15 Nov. 1784, p. 430.

1. Janvier 1786.

75

en termes généraux, & qui peuvent s'interpréter de façon ou d'autre. Les sentimens de l'Electeur de Mayence & du prince-évêque de Wurzburg, son frere, sont moins douteux : ils se sont positivement déclarés pour le systême de la cour de Berlin. Ainsi ce seroit une très-grande perte pour celle-ci dans la conjoncture présente, si les craintes, qu'on a pour la santé de S. A. E. de Mayence, se vérifioient. Ce prince est indifférent depuis quelque tems. Le premier-médecin docteur Hoffmann de Munster donne néanmoins les meilleures espérances pour son prochain rétablissement. — Suivant des lettres écrites de bonne part d'Aix-la-Chapelle, on y continue l'instruction du procès contre les auteurs du complot connu. Un des complices avoit sollicité d'être mis en arrêt civil : mais sa requête a été déclinée, & on le garde même plus étroitement qu'auparavant.

#### F R A N C E.

PARIS (le 16 Décembre). Sa Majesté vient de nommer Mgr. le duc d'Angoulême son neveu, colonel-proprétaire du régiment de Savoie-Carignan, infanterie, vacant par le décès du prince Eugene de Carignan. Ce régiment portera désormais le nom d'Angoulême. — Mgr. le duc d'Orléans a fait un testament & un codicille. Son exécuteur testamentaire est M<sup>r</sup>. le procureur-général du parlement, qui l'avoit été de son pere. Il a fait Mgr. le duc de Chartres son légataire universel. Madame la duchesse de Bourbon,

sa fille, qui avoit eu de lui 4 millions, a obtenu de plus la jouissance de l'hôtel de Brunoy, qu'il avoit acheté de ses deniers, ainsi que la terre de Petit-Bourg. Madame la duchesse de Bourbon païoit à son pere l'intérêt de la somme que ces deux acquisitions avoient coûté. Madame de Montesson, veuve de S. A, se retire avec 240 mille livres de rentes. Il en faut prélever 80 mille environ pour les charges, intérêts &c. Ainsi il lui reste 160 mille livres avec sa maison de Paris & Sainte-Affise. Elle dispose de ce dernier lieu en faveur d'un des enfans de Mgr. le duc de Chartres. Ce prince aiant demandé au Roi, quelle pouvoit être l'intention de S. M. sur le deuil que Madame de Montesson devoit prendre, le Roi lui répondit, qu'elle étoit la maîtresse de choisir le deuil, qu'elle croiroit le plus convenable, pourvu que ce ne fût pas celui de la veuve d'un premier prince du sang. Pour en prendre un conforme à sa situation & à sa douleur, Madame de Montesson s'est retirée dans le couvent de l'Assomption, où elle restera au moins une année. — Nous ne rapporterons pas les bruits, que l'on fait courir sur les dettes immenses de feu M<sup>r</sup>. le duc d'Orléans, sur la rénonciation qu'on fait faire à son fils de la succession, pour s'en tenir au simple appanage, sur les réclamations qu'on attribue à Madame la duchesse de Bourbon, enfin sur le procès intenté contre M<sup>r</sup>. le prince de Conti pour la portion légitimaire de feu Madame la duchesse d'Orléans. Tous ces rapports, excepté la dernière affaire qui

1. Janvier 1786.

77

devoit s'entamer cet hiver, sont encore trop obscurs & trop délicats, pour nous hazarder à soulever le voile qui les couvre.

La cour des monnoies a enregistré le 21 de ce mois la déclaration du Roi, donnée à Fontainebleau le 30 du mois dernier, portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent, & de la proportion entre les monnoies de l'un & de l'autre métal, avec ordonnance d'une nouvelle fabrication des monnoies d'or. Comme cette opération du gouvernement mérite d'être connue & jugée d'après les principes, qui l'ont déterminée, nous inférerons ici en entier le contenu de cette piece remarquable.

LOUIS, &c. *L'attention vigilante, que nous donnons à tout ce qui peut intéresser la fortune de nos sujets, & le bien de notre Etat, nous a fait appercevoir, que le prix de l'or est augmenté depuis quelques années dans le commerce; que la proportion du marc d'or au marc d'argent, étant restée la même dans notre royaume, n'est plus relative aujourd'hui à celle qui a été successivement adoptée en d'autres pays; & que nos monnoies d'or ont actuellement, comme métal, une valeur supérieure à celle que leur dénomination exprime, & suivant laquelle on les échange contre nos monnoies d'argent; ce qui a fait naître la spéculation de les vendre à l'étranger, & présente en même tems l'appât d'un profit considérable à ceux qui se permettoient de les fondre, au mépris de nos ordonnances.*

*Le préjudice, qui en résulte pour plusieurs genres de commerce, par la diminution déjà sensible de l'abondance des especes d'or dans notre royaume, a rendu indispensable d'en ordonner la nouvelle fabrication, comme le seul moyen de remédier au mal, en faisant cesser son principe: mais, en cédant à cette nécessité,*

notre premier soin & la première base de notre détermination ont été, qu'elle ne pût causer la moindre perte aux possesseurs de nos monnoies d'or; qu'elle leur devînt même avantageuse: & , pour ne laisser aucun nuage sur cet objet important, nous avons voulu, que le développement de toute l'opération, & la publication du tarif qui en présente les résultats, en manifestassent clairement la justice & l'exactitude.

La nouvelle monnoie d'or aura la même valeur numéraire que la monnoie actuelle; elle aura aussi le même titre de fin; il n'y aura de différence que dans la quantité de la matière, qui y sera réduite à sa juste proportion; & il sera tenu compte de cette différence aux possesseurs d'espèces d'or, lorsqu'ils les rapporteront à nos hôtels des monnoies; notre intention étant qu'ils profitent du bénéfice de l'augmentation sur le prix de l'or.

Par une opération dirigée aussi équitablement, le rapport de nos monnoies d'or aux monnoies d'argent se trouvera rétabli dans la mesure qu'exige celle, qui a lieu chez les autres nations: l'intérêt de les exporter disparaîtra: la tentation de les fondre ne sera plus excitée par l'appât du gain: notre royaume ne sera plus lésé dans l'échange des métaux; & il n'en pourra résulter ni dérangement dans la circulation, ni changement aucun dans le prix des productions & des marchandises, puisque toutes les valeurs se règlent relativement à l'argent, dont le cours sera toujours le même. A CES CAUSES &c.

Art. I. Chaque marc d'or fin de vingt-quatre Karats vaudra quinze marcs & demi d'argent fin de douze deniers, & sera reçu & payé dans nos monnoies & changes, pour la somme de huit-cents vingt-huit livres douze sols, valeur des dits quinze marcs & demi d'argent au prix actuel de cinquante-trois livres neuf sols deux deniers le marc, fixé par le tarif de nos monnoies du mois de Mai 1773.

II. Toutes nos monnoies d'or, aiant cours actuellement, louis, double-louis, & demi-louis, cesseront d'avoir cours à compter du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, & seront reçus & payés

I. Janvier 1786.

79

comptant en especes dans nos monnoies & changes, à compter du jour de la publication de la présente déclaration, jusqu'au 1 Avril prochain, sur le pied de *sept-cents cinquante livres* le marc ou *vingt-cinq livres* le louis, qui, par l'usage, n'auroit rien perdu de son poids; & sauf, en cas de diminution dans le poids, de faire sur le dit prix de vingt-cinq livres une diminution proportionnelle: le dit terme expiré, ils n'y seront plus reçus que sur le pied de *sept-cents quarante-deux livres dix sols* le marc, ou *vingt-quatre livres quinze sols* par louis, aiant son poids complet.

III. L'or, tant en lingots qu'en monnoies étrangères, apporté dans nos monnoies & changes, y sera païé en proportion de son titre de fin, sur le pied de *huit-cents vingt-huit livres douze sols* le marc fin & *trente-quatre livres dix sols six deniers* le karat, conformément au tarif annexé à la présente déclaration, dans lequel les monnoies étrangères ont été portées sur le pied de la dite augmentation.

IV. Il sera fabriqué de nouveaux louis-d'or, au même titre que ceux qui ont actuellement cours: chaque marc sera composé de trente-deux louis, afin qu'au moyen de l'augmentation, survenue dans la valeur de l'or, chaque nouveau louis continue de valoir vingt-quatre livres, & ait précisément la même valeur en argent: lesquels louis porteront l'empreinte désignée dans la feuille, attachée sous le contre-scel de la présente déclaration, & auront cours dans notre royaume pour vingt-quatre livres piece.

V. Le travail de la fabrication des dits louis sera pris aux mêmes remèdes de poids & de loi, que nos monnoies d'or actuelles, & sera jugé en notre cour des monnoies, conformément à nos précédens édits & déclarations.

VI. Voulons, que la refonte & fabrication des louis soient faites dans nos monnoies de Paris, de Lyon, Metz, Bordeaux, & Nantes seulement; que les lingots ou especes d'or étrangères, qui pourront être apportés pendant cette nouvelle fabrication, soient égale-

ment remis exclusivement aux dites monnoies ; & que nos autres monnoies ne puissent fabriquer aucun louis à la nouvelle empreinte jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, &c.

L'édit de l'emprunt royal est au parlement. Il sera comme nous l'avons déjà dit de 80 millions , & non pas indéterminé , comme le bruit en avoit couru , c'est-à-dire , ouvert à perpétuité. Le parlement a arrêté de faire des remontrances sur l'intérêt des sommes à prêter, qu'il trouve trop fort , étant de 9 & de 10. Il se borne à demander qu'il soit réglé à 8 & à 9. Il paroît que son vœu sera rempli. On auroit eu néanmoins plus de facilité de trouver de l'argent en offrant aux prêteurs de plus grands avantages.

Le parlement a reçu une lettre de cachet, par laquelle le Roi lui fait connoître, que son intention est que M<sup>r</sup>. le cardinal de Rohan & les autres personnes, impliquées dans l'affaire du collier, resteront à la Bastille pendant l'instruction du procès & jusqu'à l'arrêt définitif qui doit punir les coupables. En conséquence les commissaires du parlement iront à la Bastille pour interroger & confronter les prisonniers. M<sup>r</sup>. le cardinal a fait remettre au Roi un mémoire justificatif, que S. M. a lu avec la plus grande attention : & comme elle desire que les faits qu'il contient, puissent servir à la décharge de M<sup>r</sup>. le cardinal, s'ils sont trouvés vrais, elle a donné ce mémoire à M<sup>r</sup>. le garde-des-sceaux, avec ordre de le remettre à son procureur-général, pour servir de pièce au procès,

S. M. voulant qu'on dérogeât à cet égard à l'usage qui fait rejeter de pareilles pièces de la procédure. La Dame de la Motte, de son côté, ne reste pas oisive : au milieu de toutes les apparences, qu'on rassemble pour faire tomber sur elle tout le blâme de cette intrigue, elle a fait remettre à ses juges un mémoire pour sa justification, contenant 46 p. in 4°. C'est un vieil avocat, nommé Doillot, qui s'est chargé de la défendre. Son mémoire, quoique peu recommandable pour la partie du style, ne laisse pas d'intéresser par la singularité, & mérite à cet égard qu'on en fasse connoître les passages les plus piquans. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire, qu'on y veut établir, que c'est M<sup>r</sup>. le cardinal lui-même, qui a dépécé le collier, qui en a fait vendre les parcelles à Paris & à Londres, qui en a fait monter d'autres, & auquel l'argent des parties vendues a été remis. La Dame la Motte & son mari n'auroient été que les agens du cardinal dans toutes ces négociations. On sent que ces assertions ne trouvent pas beaucoup de crédulité. Aussi le public est-il entièrement pour le cardinal. La seule partie remarquable de ce *mémoire* est le portrait de Cagliostro :

Avant de nous arrêter à la généalogie de M<sup>de</sup>. de la Motte, il est bon de voir les autres coups de pinceau qui achevent le portrait de Cagliostro : " Supposons, dit M<sup>de</sup>. de la Motte, qu'une instruction judiciaire appesantie sur cet être aérien, qu'une instruction différente de celle qui est commencée, le mette dans les liens d'un décret rigoureux, demandons-lui ce qu'il répondroit au premier article de son interrogatoire ? Son nom, son

furnom, ses qualités, son âge ? L'un de ses valets dit qu'il ne fait pas l'âge de son maître, mais que pour lui il y a 150 ans qu'il est à son service. Quant au maître, tantôt il se donne 300 ans ; tantôt il a assisté en Galilée aux noces de Cana, témoin oculaire de la transformation miraculeuse d'especes dénaturées, sur laquelle nous verrons que le profanateur a imaginé la multiplication du collier dépecé en cent manieres & cependant remis en entier, dit-on, à une auguste Reine. Son païs ? Ou Juif Portugais, ou Grec, ou Egyptien d'Alexandrie dont il a rapporté en Europe les allégories & les sortileges. Ses habitudes & son culte ? Docteur initié dans l'art cabalistique, dans cette partie de l'art qui fait commercer avec les peuples élémentaires, avec les morts & les absens ; l'un de ces extravagans Rose-Croix, possesseurs de toutes les sciences humaines, experts dans la transmutation des métaux, & principalement du métal de l'or ; Silphes bienfaisans qui traitent les pauvres pour rien, qui vendent pour quelque chose l'immortalité aux riches, renfermant par leurs courses vagabondes les espaces immenses des lieux dans le court espace des heures. Sa fortune enfin ? Pour alimenter le luxe d'ostentation qu'il étale sous nos yeux, hôtel somptueux, meubles recherchés, profusion d'une table ouverte, cortège de gens de toutes livrées & la cour de cet hôtel toujours bruyante de voitures qui annoncent au milieu d'une nation sage, des visionnaires de tous les rangs ; en un mot, Cagliostro, qui sans avoir rien recueilli, jamais rien acheté, rien vendu, rien acquis, possède tout. Tel est l'homme. Quels sont ses hauts faits ? Plusieurs sont connus dans des cours de l'Europe ; mais bornons-nous à ceux d'une troisième destination du collier, celle où il s'agit de disposer le comte ou la comtesse de la Motte à porter en païs étrangers une quantité considérable de diamans &c. »

Ce portrait n'est point flatté ; il est encore moins une caricature, & cependant il est

1. Janvier 1786.

83

fort ressemblant. On pourroit ajouter que Cagliostro est parvenu à enforceler toutes les personnes qui formoient ici sa société : depuis son emprisonnement il n'y a plus de plaisir, il n'y a plus de repos pour les femmes qui le voient, pour les adeptes qui écoutoient ses leçons ; ils gémissent tous sur le sort de cet homme extraordinaire, comme si on leur avoit enlevé ce qu'ils ont au monde de plus cher. Il faut avouer que l'homme qui forme de pareils élèves doit posséder au suprême degré l'art de séduire & de subjuguier les esprits ; ou bien la corruption du siècle seroit-elle arrivée au point de dominer ainsi les cœurs par l'impression du vice ? Qui osera penser que nous en sommes déjà là ? (a) — Quoi qu'il en soit, si, comme l'on ne peut douter, tout ce qu'on raconte dans les *Mémoires authentiques &c.* \*, touchant la *franc-maçonnerie égyptienne*, est vrai, il est étonnant que la police ait ou ignoré ou toléré de telles abominations, qui font horreur aux libertins même & qui ne peuvent que donner une idée bien noire de ces sociétés mystérieuses

\* 1 Déc.  
1785 p. 541.

---

(a) Cependant ne faisons pas trop réservés sur des choses manifestes & sensibles. L'histrionisme qui est devenu une passion dont les Rois même ne croient pouvoir retrancher l'aliment sans causer des troubles ; & les B. auxquels ils n'osent toucher dans la crainte d'exposer la décence publique ; & tant d'autres foies de folie ou de luxure, regardés par l'universalité des libertins comme des choses de la première importance : tout cela n'explique-t-il pas bien la manie du Cagliostrocisme ?

qui en dépit des loix religieuses & civiles  
se propagent dans plusieurs Etats \*.

\* 15 Sept.  
1785 p. 144.

Suivant les lettres de Cherbourg on ne doit plus douter de la solidité des cônes qui reposent dans le fond de la Mer. On avoit oublié de couper une corde, qui attachoit une barrique de la caisse, précipitée en dernier lieu. Elle a pu rester entre deux eaux l'espace de deux mois & demi ; mais la corde s'étant cassée, la marée montante a poussé cette futaille dans le port. Elle étoit couverte de coquillages, de gallet & autres productions de la Mer, adaptées d'une manière si solide autour de cette barrique, qu'elles formoient une croute pour ainsi dire aussi dure que le granit & que le marteau d'un tailleur de pierre n'a pu briser qu'avec peine. (a)

Soixante jardiniers ou marachers des environs de Paris se rendirent à Versailles ces jours derniers, dans l'intention de présenter un placet au Roi. M<sup>r</sup>. le prince de Tingri trouva, non sans raison, qu'une telle députation étoit un peu trop nombreuse, & lui défendit d'approcher du château. Alors elle

---

(a) Que diront de ce fait récent & incontestable les gens qui, pour expliquer quelques concrétions de coquillages, demandent des Mers de dix mille ans. Si dans l'espace de deux mois la Mer a pu former un gallet de ses productions aussi dur que le granit : que n'a-t-elle pu faire l'espace d'une année qu'a duré le déluge, & durant les années suivantes où après la retraite des eaux, il est resté tant de petites Mers interceptées, où la moindre inégalité du terrain formoit des lacs plus ou moins profonds, plus ou moins durables &c. *Exam. des Epoques* p. 128. — 1 Déc. 1785 p. 488.

prit le parti de se rendre, en moindre nombre, chez M<sup>r</sup>. le contrôleur-général, qui promit d'examiner leur requête, & de la mettre sous les yeux du Roi. L'objet de leurs plaintes, c'est qu'ayant été jusqu'ici hors des barrières, ils vont s'y trouver dorénavant renfermés au moyen de la nouvelle muraille, qui doit ceindre la capitale: ils seront par-là soumis à tous les droits d'entrée, dont ils avoient été jusqu'ici affranchis. Cependant ils tiennent à bail leurs champs & leurs jardins à un prix excessif: ils demandent en conséquence à être indemnifiés des droits perçus sur eux, soit en les exemptant désormais de quelques parties, soit en résiliant leurs baux, afin qu'ils puissent en diminuer le prix. On sent combien ce nouvel incident a donné prise aux ennemis de la grande muraille, élevée par la ferme-générale: ils ont renouvelé leurs sarcasmes; l'un d'eux a fait le quatrain suivant:

Pour augmenter son numéraire,  
 Pour embellir son horizon,  
 La ferme juge nécessaire  
 de mettre Paris en prison.

## M O R T S.

Le cardinal Conti est décédé à sa maison de campagne de Frascati le 15 Novembre, à l'âge de 53 ans 9 mois, après avoir été revêtu 12 ans de la pourpre.

Don Janvier Pignatelli, archevêque de Capoue, est mort dans cette ville dans la 58<sup>e</sup>. année de son âge.

L'abbé de Kempton, prince & archi-maréchal du St. Empire, est mort à Kempton le 16 Novembre. Il étoit né à Immedingen de la maison des barons du St. Empire, Roth, de Schröckenstein, avoit été sacré prêtre le 24 Août 1749, & élu prince-abbé le 16 Juillet 1780.

S. A. S. Madame la jeune duchesse de Holstein-Oldembourg est morte à Eutin des suites d'un accouchement malheureux, après avoir mis au monde un enfant mort.

Le baron de Keller, lieutenant-général, chef d'un régiment d'infanterie, chevalier de l'Ordre pour le Mérite, gouverneur de Stettin & du fort de Prusse, est mort dans son gouvernement le 20 Novembre à l'âge de 75 ans, dont il en avoit passé 43 au service de la Maison royale : ce général est non-seulement regretté comme militaire, mais encore dans toutes ses autres relations, tant publiques que particulières.

Le prince George-Auguste de Mecklembourg-Strelitz, frère cadet de la Reine de la Grande-Bretagne, général-major au service de l'Empereur, colonel propriétaire d'un régiment de cuirassiers, & chef de la brigade des régimens de Nassau & d'Anspach, est mort à Tyrnau en Hongrie, le 9 Novembre, après une courte maladie. Ce prince né le 16 Août 1748, n'étoit par conséquent que dans la 38<sup>e</sup>. année de son âge, & il y avoit 25 ans, qu'il servoit dans les armées impériales.

N. L'Evêque de Burigny, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, né à Rheims au commencement du siècle, est mort (comme nous l'avons dit \*) à Paris les derniers jours du mois de Septembre. Les nombreux ouvrages de cet écrivain fécond, mais froid, verbeux & peu exact, tels que la *Vie de Grotius*, celle d'*Erasme*, de *Bossuet*; *l'Histoire de la philosophie païenne*, les *Révolutions de Constantinople*, *l'Histoire générale de Sicile*; un *Traité de l'autorité du Pape*; ne sont remarquables ni par la disposition des matieres, ni par les agrémens du style. Le dernier cependant, qui n'est qu'une compilation sans choix & sans goût, publié en 1720, 4 vol. in-12, lui a fait quelque réputation parmi les gens d'un certain parti, qui n'ont pas eu de peine à voir qu'on n'y laissoit au Pontife romain qu'un vain titre d'honneur, en lui ôtant l'autorité nécessaire à l'union & au gouvernement uniforme de l'Eglise. Aussi en ont-ils fait en 1783 une nou-

\* 15 Nov.  
1785 p. 477.

1. Janvier 1786.

87

velle édition augmentée d'un 5<sup>e</sup>. volume (*Voiez le Journal du 1. Août 1783, p. 471*). Mr. de B. étoit au reste honnête homme & bon citoïen, sa paisible vieillesse a fait oublier en quelque sorte ce que ses ouvrages avoient de défectueux.

Pierre-Jacques Grosley, connu dans la ré- publique des lettres par plusieurs ouvrages où il y a de l'esprit, de l'érudition, de bonnes & de mauvaises observations, est mort le 4 Novembre à Troyes en Champagne, où il étoit né en 1718. De tous ses écrits celui qu'on a lu le plus, est son *Voïage d'Italie* donné sous le nom de deux gentilshommes suédois. Londres 1764. 4 vol. in-12. Il y a inséré une très-bonne dissertation publiée en 1756 sur la conjuration de Venise qu'il prouve n'être qu'une chimere, comme Naudé & Capriata l'avoient dit avant lui. Il a paru un *Supplément à ce Voïage*, 1 vol. in-12 \* où la relation d'un Mr. Sharp & ses fausses vues sur l'Italie & les Italiens sont très-bien réfutées. Parmi les autres écrits de Mr. Grosley, on distingue 1<sup>o</sup>. La *Vie de Pierre Pithon*, magistrat célèbre, mais dont les Catholiques, après même qu'il eût abjuré l'hérésie de Calvin, ne furent pas trop contens. Paris 1756. 2 vol. in-12. 2<sup>o</sup>. *Londres*, en 3 vol. in-12, à Neuchatel 1770, & en 4 vol. à Lausanne 1774. On s'attend à y trouver une description de la capitale de l'Angleterre, mais très-souvent on y trouve tout autre chose. Ce que l'auteur disserte t. 1, p. 495 ou t. 2, p. 61 sur la vanité, l'orgueil & l'humilité, prouve assez qu'il n'avoit pas une idée juste des vertus que l'Évangile inspire & des vices qu'il proscrire. Il est aisé de voir qu'il se piquoit de singularité & que les paradoxes avoient pour lui des attraits pressans. C'est sans doute par une suite de cette disposition d'esprit que par son testament il laissa 600 liv. pour dresser un monument sépulcral au docteur Arnauld comme à un parfait anachorete, supérieur aux grands mobiles des déterminations humaines, & détaché de vues qui ont formé les recrues de tous les partis.

Pierre Rousseau, né à Toulouse, auteur du

\* Mai  
1774. p. 321

*Journal encyclopédique*, est mort à Paris, au commencement de Novembre. Il y a environ 28 ans qu'il établit ce Journal, d'abord à Liège, ensuite à Bouillon.



Je remercie les personnes qui m'envoient des ouvrages utiles & louables, mais qui aiant des rapports avec des questions académiques & d'autres especes de concours, m'engageroient, si j'en faisois l'annonce, à une énumération qui mettroit de la confusion dans mon travail & affoiblirait une attention qui déjà suffit bien difficilement à y maintenir l'ordre par un triage juste & conséquent. . . . Si je paroissais quelquefois déroger à cette considération, c'est que la chose se présente avec des circonstances qui semblent isoler le cas.

Je suis bien fâché de ne pouvoir obliger d'honnêtes gens & d'estimables correspondans en leur faisant le très-petit cadeau de quelques uns de mes ouvrages. Non seulement, comme je l'ai déjà dit, je n'en ai aucun en ma puissance; mais je n'entre pour rien dans les arrangemens quelconques des imprimeurs ou libraires. Quand je me laisse aller à ce genre de libéralité, c'est toujours par une dépense que ma situation ne comporte pas, & que je prie les gens un peu indulgens de ne pas provoquer. — J'ai cependant fait de mon mieux la commission de T. dont on aura soin à l'imprimerie.

J'ai des raisons insurmontables pour ne pas faire mention de L. D. C. D. T. P. M. L. P. Si Mr. de T. veut me procurer un plein pouvoir à cet effet, je ferai mon possible pour remplir ses vœux.

---

*Dans le dernier Journal, p. 575, l. 18, au lieu de monumens, mot qui suit immédiatement, lisez vestiges. — P. 576, l. 17 de la note, disent, lisez disoient. — P. 601, l. 18, en raison, lisez en raison inverse. — P. 626, l. dern. SOUFFLET, lisez SOUFFLOT.*